

la Creuse

N° 41 > septembre - octobre 2009



P. 14

ACTIONS
D'importants
chantiers routiers



P. 20

NATURE
Le Département
gère sa forêt



P. 22

SPORTS
Un plan départemental
Piscines

■ DOSSIER

La rentrée dans les collèges

page 7

INCLUS
LE GUIDE DES
TRANSPORTS
DU CONSEIL
GÉNÉRAL
2009

JUSQU'AU 5 OCTOBRE 2009

EXPOSITION

Aubusson et les contrées lointaines



L'Asie, tapisserie, Jean-Baptiste Amédée Couder, 5,67 m x 7,16 m. Manufacture Sallandrouze de la Mornaix, 1844. Collection du Musée du Louvre, © RMN-Daniel Arnaudet



Musée départemental de la tapisserie, Aubusson, Creuse
0555.830.830

I DIAGONALES I

LE SAVEZ-VOUS ? p. 4 - 5

UN AGENT / UN MÉTIER p. 6

I DOSSIER I

LA RENTRÉE
DANS LES COLLÈGES CREUSOIS p. 7-13

I ACTIONS I

LE POINT
SUR LES CHANTIERS ROUTIERS p. 14-15BÂTIMENTS DÉPARTEMENTAUX :
QUELQUES MOIS ENCORE p. 16-17

RSA : COMMENT ÇA MARCHE ? p. 18-19

I NATURE I

IL EXISTE UNE FORÊT DÉPARTEMENTALE p. 20-21

I SPORTS I

POUR QUE CHACUN SACHE NAGER p. 22-23

I RACINES I

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES :
QUELQUES MOIS ENCORE p. 24

LES FICHES DU PATRIMOINE p. 25-26

I SORTIR I

L'AGENDA p. 27-29

I LIRE I

LES COUPS DE CŒUR DE LA BDC p. 30

I TRIBUNE LIBRE I

POLITIQUE : l'expression des groupes p. 31

Travail d'équipe

La rentrée scolaire est toujours un moment important dans la vie de la collectivité départementale, et sans doute plus encore depuis que l'acte II de la Décentralisation a renforcé le rôle du Conseil Général dans sa mission en direction des collèges, en lui transférant les personnels techniciens et ouvriers de service.

La rentrée, c'est la mobilisation d'une grande partie des forces vives de notre institution : le Pôle Aménagement et Transports, qui définit les programmes d'investissement dans les établissements et qui gère le très complexe réseau des transports scolaires départementaux ; le Pôle Education, Culture et Sports, qui travaille en étroite collaboration avec les responsables des collèges pour ajuster leurs moyens de fonctionnement ou définir une politique de restauration, tout en développant des actions d'éducation à la culture et au sport ; le Pôle Solidarités, qui conduit les politiques en direction de la jeunesse et de la famille tout en attribuant un certain nombre d'aides ; enfin,

l'Administration générale, en particulier la Direction de l'Informatique et des Systèmes de Communication, qui apporte son ingénierie dans la définition des stratégies en matière de nouvelles technologies adaptées à l'enseignement.

La rentrée, c'est à la fois un ensemble de gammes toujours répétées dans le souci de l'intérêt général mais sans cesse adaptées aux cas particuliers qu'un département rural comme le nôtre ne manque pas de proposer, et tout autant l'ajout de mesures nouvelles visant à offrir à nos enfants les meilleures



conditions sur le chemin tortueux de leur formation. Le Dossier du présent numéro du Magazine de la Creuse vous propose de (re)découvrir l'infinité de mesures qui constituent, ensemble, la politique du Conseil Général en matière d'éducation. La rubrique Sports vous permettra aussi de découvrir l'une des nouveautés de cette rentrée, avec la mise en place d'un plan départemental Piscines destiné à offrir à tous les élèves de 6^{ème} les moyens d'accéder au « savoir nager », une obligation légale de l'enseignement qui est aussi une clé vers l'accomplissement de soi.

La rentrée est un temps particulier où se récoltent les fruits du travail d'équipe qu'accomplissent les agents de notre collectivité au service de la politique définie par vos élus. Puisseons-nous, même modestement, inspirer à nos collégiens ce désir du vivre ensemble, afin qu'ils soient demain les animateurs d'une Creuse vivante, ouverte et solidaire.

Bonne lecture,

Jean-Jacques LOZACH
Sénateur de la Creuse
Président du Conseil Général

la Creuse
LE MAGAZINE

Numéro de Septembre/Octobre 2009.

Magazine édité par le Conseil Général
Hôtel du Département - B.P. 250
23011 GUERET Cedex
Tél. : +33 (0) 5 44 30 23 23
Fax : +33 (0) 5 44 30 23 29
Site Internet : www.cg23.fr

ISSN 1632-9864

Dépôt légal : à parution.

La réalisation de ce numéro du "Magazine de la Creuse" a coûté 0,11€ (0,65 F) par habitant.

Directeur de la publication : Eric JEANSANNETAS.

Responsable de la rédaction : Jean-Luc OZIOL.

Textes : Jean-Luc OZIOL, Conservation du Patrimoine (fiches du patrimoine), Bibliothèque Départementale de la Creuse (coups de cœur de la BDC).

Photos : Jean-Luc OZIOL, Simon PAROUTY, Muriel VILLEJOURBERT, Conservation du Patrimoine (fiches du patrimoine) ; Service des Transports (Abribus) ; Théâtre Jean Lurçat d'Aubusson, La Fabrique de Guéret et Centre culturel Yves Furet de La Souterraine (rubrique Sortir).

Maquette : Canôé - 23000 LA CHAPELLE-TAILLEFERT
Tél. : 05 55 51 22 62.

Impression : Fabrègue Imprimeur
87500 SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE.

Distribution : La Poste.

Tirage : 63.000 exemplaires.



POUR RECEVOIR
le Magazine de la Creuse

Le Magazine de la Creuse est distribué par La Poste dans toutes les boîtes aux lettres du département. Il peut arriver que vous ou un proche ne le receviez pas normalement. Dans ce cas, contactez-nous au Service Communication (05 44 30 23 13) en indiquant votre adresse.

le Savez-vous ?

LE DÉPARTEMENT AIDE
LE PETIT PATRIMOINE

Depuis 2001, le Conseil Général a mis particulièrement l'accent sur la valorisation du patrimoine creusois, en créant notamment la Conservation Départementale du Patrimoine qui œuvre tant au niveau du bâti que du patrimoine mobilier et conseille les communes comme les particuliers.

Parmi les différents dispositifs d'aide départementaux, l'un concerne plus particulièrement le patrimoine rural non protégé, c'est-à-dire ne bénéficiant pas déjà des aides liées à ce statut. Peuvent en bénéficier les communes qui ont des projets de restauration de leur petit patrimoine, dans les conditions suivantes : 25% du coût hors taxes des travaux (plafonnement à 30.000€) pour les édifices non protégés subventionnés uniquement par le Département ; 15% du coût hors taxes des travaux (plafonnement à 30.000€) pour les édifices non protégés bénéficiant déjà d'une aide de l'État à travers la DGE (dotation globale d'équipement) ; 25% du coût hors taxes des travaux pour le patrimoine de proximité et les objets mobiliers non protégés. Parmi les projets des communes aidés récemment dans ce cadre, on notera le pavement du parvis de l'église de Cressat et la réfection de la fontaine des Trois Grâces de Guéret.

INFO + :
CONSERVATION DÉPARTEMENTALE DU PATRIMOINE
11, RUE VICTOR HUGO - 23000 GUÉRET
TÉL. : 05 44 30 27 33



FLEURISSEMENT

Un jardin toujours plus grand

Avec le concours départemental du fleurissement, la Creuse gagne en attractivité et justifie pleinement son image de jardin.

DEPUIS plus d'une cinquantaine d'années, l'Union départementale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative (UDOTSII) de la Creuse organise le concours départemental du fleurissement, sur délégation du Conseil Général. Cette opération prend chaque année plus d'ampleur, à la fois parce que les collectivités investissent dans l'amélioration du cadre de vie et parce que les particuliers eux-mêmes poussent à l'effort. La campagne 2009 a vu participer 27 communes et 102 particuliers, contre 16 communes et 77 particuliers il y a encore deux ans. Le jury n'a donc pas chômé pour réaliser ses visites d'inspection.

L'évolution de ces dernières années montre, en outre, que la politique de fleurissement ne s'arrête plus aux seules fleurs. Le concours prend en compte la valorisation du patrimoine, les démarches de développement durable, l'animation communale, etc. Dans cet esprit, plusieurs communes ont mis en place des actions pour limiter l'usage des désherbants, diminuer la quantité d'eau en utilisant des paillages et valoriser le patrimoine en enterrant les lignes électriques.

Pour cette campagne 2009, on notera donc les premiers prix suivants : Lioux-les-Monges pour les communes de moins de 500 habitants ; Saint-Etienne-de-Fursac pour les communes entre 500 et 1.000 habitants ; Felletin pour les communes entre 1.000 et 5.000 habitants ; Liliane Cerbellaud (Saint-Dizier-Leyrenne) pour les maisons avec jardin très visible de la rue ; Danièle Méraud (Gouzon) pour les balcons ou terrasses ; Claude Dubot (Evaux-les-Bains) pour les fenêtres ou murs ; Monique Gibard (Bourganeuf) pour les décors floraux sur la voie publique ; le CHS de La Valette (Saint-Vaury) pour les immeubles collectifs ; l'Hôtel Nougier (Saint-Etienne-de-Fursac) pour les hôtels restaurants cafés ; Le Mongarnon (Sannat) pour les hameaux et villages ; le Domaine de la Jarrige (Saint-Vaury) pour les hébergements touristiques.

INFO + : POUR PARTICIPER À LA CAMPAGNE 2010, CONTACTER L'UNION DÉPARTEMENTALE DES OFFICES DE TOURISME DE LA CREUSE - TÉL. : 05 55 51 10 03

MAYOTTE

Une nouvelle histoire avec la Creuse

Une journée de formation et d'information pour mieux accueillir les Mahorais dans notre département.

Et bientôt une convention de partenariat entre le Conseil Général de la Creuse et celui de Mayotte.



ENTRE la Creuse et Mayotte est en train de s'écrire une nouvelle histoire, à la fois proche et très différente de celle qui lie notre département à celui de la Réunion. En effet, si les problématiques démographiques de ces deux îles de l'Océan Indien et néanmoins départements français sont assez voisines (surpopulation et fort taux de chômage chez les jeunes) et si la Creuse a toujours autant besoin d'accueillir de nouveaux arrivants, rien de commun dans la manière dont les Réunionnais et les Mahorais ont fixé leur avenir chez nous. Quand les uns n'eurent guère le choix, les autres le font de leur propre initiative.

Aujourd'hui, 1.000 jeunes Mahorais quittent leur île chaque année pour la Métropole, en lien avec la Direction des Affaires Sociales et Universitaires. Mais ils sont aussi très nombreux à venir par leurs propres moyens, généralement avec très peu d'information et sans préparation, de sorte que leur intégration et leur scolarité sont très difficiles. La Creuse n'échappe pas au phénomène et souhaite réunir toutes les conditions d'une intégration réussie.

C'est ainsi que le programme Creus'Ac avait notamment vu l'organisation d'un colloque sur l'accueil des nouveaux arrivants en Creuse, parmi lesquels la population mahoraise avait été particulièrement identifiée. Prolongement de Creus'Ac, une journée de formation et d'information est organisée le lundi 28 septembre 2009, au CMN de Sainte-Feyre. Si cette journée est principalement destinée aux professionnels susceptibles d'être confrontés à l'accueil de familles mahoraises – travailleurs sociaux, Education Nationale, foyers des jeunes travailleurs, etc. – elle ne constitue pas une fin en soi.

En effet, depuis la fin du programme Creus'Ac, différents partenaires ont travaillé à l'élaboration de fiches actions qui sont autant de propositions que le Conseil Général de la Creuse va discuter avec son homologue de Mayotte. Ces documents devraient constituer la base de la convention que les deux départements souhaitent signer. À cette fin, une délégation creusoise effectuera un déplacement à Mayotte – mais aussi à La Réunion où des partenariats sont déjà en cours – dans la dernière semaine d'octobre.

le Savez-vous ?



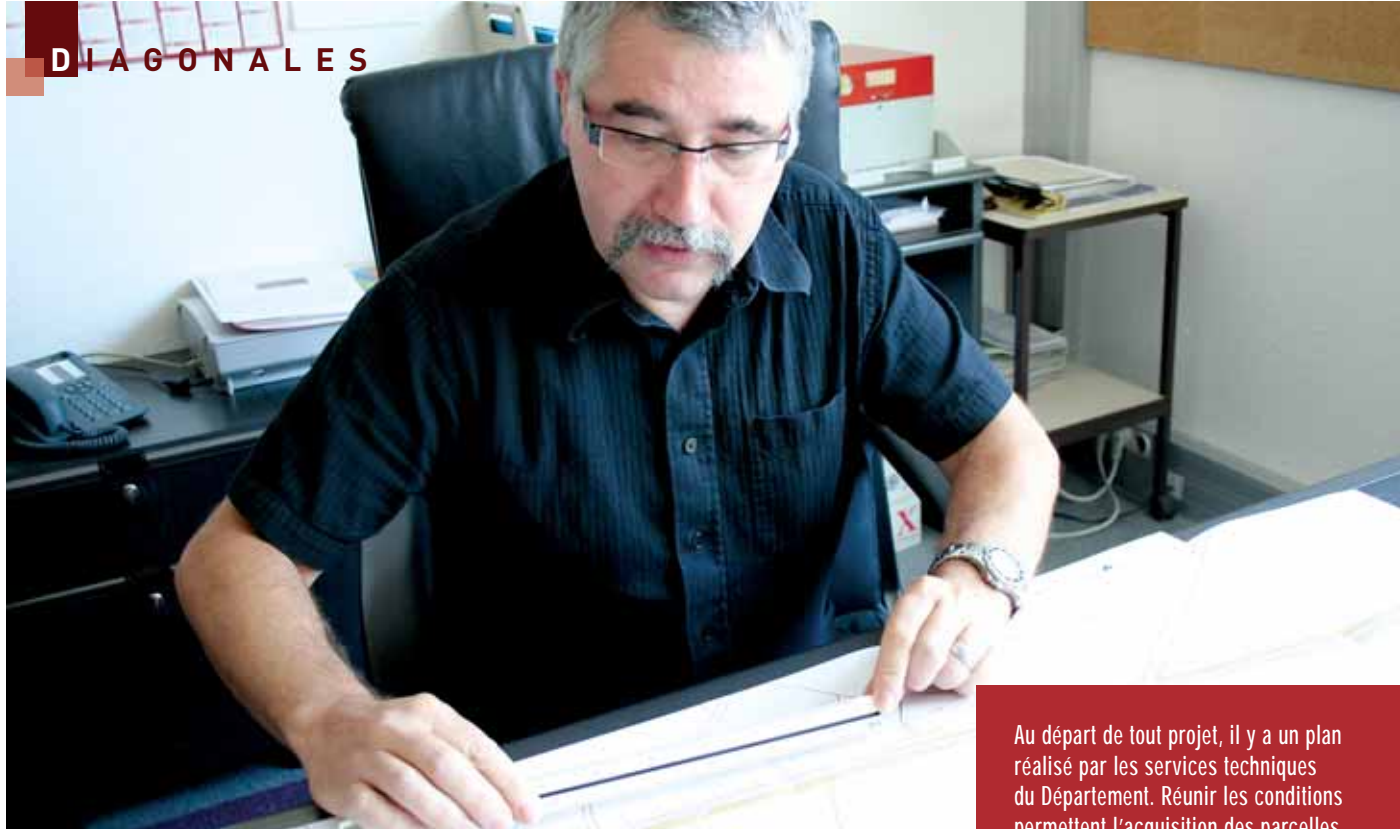
AIDE À L'AMÉNAGEMENT DES TRAVERSES DE BOURGS

Le Département aide les communes ou groupements de communes qui entreprennent la construction de caniveaux et bordures de trottoirs, le long de l'itinéraire principal traversant le bourg. L'itinéraire principal en question doit généralement être une route départementale, exceptionnellement une voie communale lorsque le bourg n'est pas desservi par une route départementale. La subvention du Conseil Général, qui porte exclusivement sur les bordures, contre bordures, caniveaux et ouvrages de récupération des eaux de surface, est calculée sur le montant hors taxes des travaux dans les conditions suivantes : 50% pour la tranche de 0 à 9.000€, 25% pour la tranche de 9.000 à 27.000€, 10% au-delà de 27.000€. Une majoration de la subvention de 20% est consentie pour la réalisation de bordures en granit « Limousin », dans le cadre de l'aide à la « Filière Pierre » et sous réserve de vérification de la provenance des matériaux.

INFO + :

PÔLE AMÉNAGEMENT ET TRANSPORTS
14, AVENUE PIERRE LEROUX - BP17

23001 GUÉRET CEDEX - TÉL. : 05 44 30 23 53



Au départ de tout projet, il y a un plan réalisé par les services techniques du Département. Réunir les conditions permettant l'acquisition des parcelles nécessaires est le travail de Guy.

UN AGENT - UN MÉTIER

Guy, Chef du bureau domanial

Acheter et vendre : au bureau domanial, Guy gère le patrimoine foncier du Conseil Général, permettant notamment la réalisation des projets routiers ou immobiliers.

Q U'IL s'agisse de construire un nouveau bâtiment ou une route, le Conseil Général est amené à acheter ou vendre. Là du bâti, là une parcelle. « J'achète, je vends, je joue un peu au Monopoly », résume Guy dans un sourire. Le chef du bureau domanial du Conseil Général a 25 ans d'exercice derrière lui et il sait bien que ce n'est pas un jeu. C'est même une question très sérieuse car tout projet départemental pourrait capoter, à tout le moins prendre du retard, si l'acquisition de la plus petite parcelle ne se faisait pas. Et pour éviter une telle issue, il faut à la fois de la technicité et du doigté.

« Mon temps, je le partage moitié-moitié entre le terrain et le bureau. Au départ de tout projet, il y a le travail des services techniques, qui ont établi un plan, par exemple pour une route. Ce plan empiète sur des parcelles qu'il faut acquérir et c'est là que j'interviens. Il s'agit d'estimer les biens à acquérir et de faire des propositions aux propriétaires ».

**EN COLLABORATION
AVEC LE SERVICE DES DOMAINES**

Guy recueille systématiquement l'avis du Service des Domaines de l'Etat, qui est un partenaire quotidien de son activité. C'est le juge de paix en matière de prix, puisqu'il dispose du classement fiscal des parcelles, de leur nature et de la valeur du marché immobilier au moment de la transaction. « Le plus souvent, on s'en tient à l'estimation des

Domaines, mais il peut arriver qu'on ait besoin d'affiner la négociation avec les cédants ».

Formé à l'école des techniciens de l'Équipement d'Aix-en-Provence, Guy est au fait de ce qu'il est possible de proposer à un propriétaire. Sans compter qu'en tant que Creusois, il sait aussi causer pays. « La plupart de mes collègues des autres départements sont des juristes. Moi, il m'a fallu me former aux règles de droit mais ma connaissance des questions techniques et du terrain m'aide beaucoup, par exemple s'il s'agit de proposer à un cédant d'aménager un accès à ses autres parcelles, etc. ».

En 25 ans, sur environ 1.500 dossiers d'acquisition, Guy n'a eu à déplorer que 5 affaires obligeant la collectivité à aller jusqu'à l'expropriation par voie judiciaire. « On n'a jamais de problème avec les propriétaires locaux ou les agriculteurs. C'est plus difficile avec les propriétaires habitant Paris, qui ont une idée fautive de la valeur foncière de leurs biens. Et c'est encore pire dans les cas de successions non réglées entre de nombreux indivisaires ».

Heureusement, d'ailleurs, que les cas difficiles sont rares, car ils peuvent bloquer un dossier pour plusieurs années. Le temps de la négociation n'est donc jamais du temps perdu, à l'image des 6 mois qu'il aura fallu pour réunir toutes les conditions afin de réaliser le programme de rectification des virages de Font-Razès, à la sortie Est du département, sur la RD941.

INFO + : BUREAU DOMANIAL DU CONSEIL GÉNÉRAL – PÔLE AMÉNAGEMENT ET TRANSPORTS – 14, AVENUE PIERRE LEROUX – BP17 – 23001 GUÉRET CEDEX – TÉL. : 05 44 30 27 04



DOSSIER

Des moyens pour l'éducation

La compétence du Conseil Général dans le domaine de l'éducation mobilise des moyens importants. Au-delà des travaux dans les collèges et du transport des élèves, le Département intervient à travers de nombreuses aides, qui touchent à la fois aux conditions d'accès à la culture des jeunes, au pouvoir d'achat des familles ou aux moyens dont disposent les établissements pour accomplir leur mission éducative.

ANDRÉ MAVIGNER : « UNE EXIGENCE DE QUALITÉ »



André Mavigner, 2^{ème} vice-président du Conseil Général, est notamment en charge des collèges. Il explique la philosophie qui guide l'action départementale.

Quelles sont les priorités du Conseil Général en matière d'éducation ?

« Nous voulons avant tout l'égalité des chances pour tous les petits Creusois, où qu'ils se trouvent sur le territoire départemental mais aussi par rapport aux autres départements. Ainsi sommes-nous très attentifs au maintien des établissements ; ils constituent un maillage du territoire et une proximité du service public d'éducation. Mais il ne servirait à rien de le clamer si nous ne leur donnions pas les moyens d'exister, d'assurer cette mission. Cela passe par une exigence de qualité : qualité des conditions d'enseignement, avec notamment la mise en place d'outils informatiques adaptés ; qualité des conditions d'accueil des élèves, c'est-à-dire des locaux dans lesquels ils sont amenés à effectuer leur scolarité ; enfin, qualité des conditions d'hébergement des élèves, en particulier au niveau de la restauration ».

Comment ces intentions se traduisent-elles dans le budget du Conseil Général ?

« Avec plus de 5% consacrés à l'éducation, sans compter les transports, nos intentions sont clairement affichées ! Toutefois, au-delà des moyens, il y a une façon d'agir. Par exemple, pour la dotation de fonctionnement des collèges, nous avons procédé, ces dernières années, à un grand toilettage, dans un souci d'équité. Le prix des denrées alimentaires n'est pas le même à Crocq qu'à Guéret, ne serait-ce que pour des raisons de transport, il fallait donc en tenir compte. Nous avons la volonté de travailler en étroite collaboration avec les principaux et les gestionnaires de collèges. C'est pourquoi nous allons mettre en place plusieurs commissions de concertation, sur les nouvelles technologies, la sécurité, les bâtiments, la restauration ».

Quel est le prochain grand chantier du Conseil Général en matière d'éducation ?

« Il concerne les espaces numériques de travail (ENT) et les tableaux numériques interactifs (TNI). Après le vaste plan d'informatisation des collèges mené ces dernières années, ce sera la traduction concrète de notre volonté d'offrir un cadre éducatif moderne et performant. Nous y travaillons depuis plusieurs mois avec l'Education Nationale ».



Cap sur l'

Les interventions du Conseil Général dépassent des transports scolaires. Au-delà des 10M€ en questions stratégiques sur lesquelles planch

SUR le budget primitif 2009, les dépenses d'enseignement (hors frais de transport) s'établissent à 10.159.426€ (investissement + fonctionnement), soit 5,2 % du budget global. Cela dit bien l'importance que le Département accorde à l'éducation de ses enfants. Ces crédits sont répartis entre le Pôle Aménagement et Transports (travaux dans les bâtiments), la Direction des Ressources Humaines (personnels non enseignants des collèges), la Direction de l'Informatique et des Systèmes de Communication (moyens informatiques) et le Pôle Education Culture et Sport, qui développe différentes actions d'éducation pour lesquelles il gère environ un quart des crédits. À titre indicatif, on pourra s'attarder sur quelques postes budgétaires indispensables au quotidien dans les collèges creusois. On notera ainsi que le Conseil Général a réservé une enveloppe de 95.000€ pour le remplacement des matériels et mobiliers (répartie entre les 18 établissements pour l'essentiel en fonction du nombre d'élèves) et une enveloppe de 54.850€ pour l'entretien courant des établissements (pour l'achat de fournitures et de petits matériels). Le Conseil Général alimente également le Fonds Départemental des Services d'Hébergement (20.000€) qui permet aux collèges de bénéficier de subventions en cas de défaillance de leurs matériels de cuisine.

PRÉPARER L'AVENIR

Plus largement, le Département contribue au fonctionnement des établissements à travers une dotation qui représente la somme



avenir

**nt le cadre des travaux dans les collèges ou
scrits au budget primitif 2009, il y a aussi des
ent les services du Département.**

de 1.560.000€, répartie entre les 18 collèges pour régler leurs dépenses de fonctionnement : chauffage, financement des différents contrats d'entretien, déchets ménagers, dépenses administratives, etc. Ce crédit intègre également une dotation spécifique pour l'Education physique et sportive.

Mais le Département n'est pas qu'un financeur des collèges creusois. Il contribue aussi à définir des stratégies d'équipement qui dessinent l'avenir du système éducatif dans la Creuse. Ainsi le Département apporte-t-il une expertise technique sur les expérimentations qui ont été menées dans trois collèges – Parsac, Marouzeau et Martin Nadaud à Guéret – concernant les TNI (tableaux numériques interactifs), qui constituent une nouvelle manière d'animer les cours dans une classe, en favorisant la participation des élèves. D'ici la fin de l'année, un plan départemental pourrait être adopté, visant à équiper l'ensemble des collèges creusois, l'Etat prenant en charge la formation des enseignants à ces nouveaux outils. Dans le même registre, le Conseil Général participe à la réflexion actuellement menée en concertation avec la Région, les deux autres départements du Limousin et les instances territoriales de l'Education Nationale, concernant les ENT (espaces numériques de travail). L'étude de faisabilité menée dans le courant du 1^{er} semestre 2009 est aujourd'hui achevée. Se pose maintenant la question des financements. Le Conseil Général de la Creuse est prêt, puisque sa quote-part reviendrait à une somme inférieure à ce qu'il mobilise déjà annuellement autour de l'informatisation des établissements. ■

LE CONSEIL GÉNÉRAL FINANCE AUSSI



Le Conseil Général des Jeunes : l'année scolaire 2008/2009 aura été, pour les jeunes élus et les adultes qui les ont accompagnés, très enrichissante. Les différentes actions qui ont été menées ont toutes été couronnées de succès :

la visite de l'Assemblée Nationale, le comptage des oiseaux et le circuit découverte à l'étang des Landes, les animations handisport, la rencontre sportive inter collèges, le Festival des Solidarités décentralisé à Aubusson, etc. (budget 2009 : 14.500€). Dès les premières semaines de la rentrée, les élections seront organisées au sein de chaque établissement afin de composer le nouveau Conseil Général des Jeunes, qui sera installé officiellement au cours de l'automne.

Les dictionnaires personnalisés : cette année encore, tous les collèges ont reçu, fin août, un certain nombre de dictionnaires « Le Robert collègue » qui ont été remis dès la rentrée à tous les élèves de 6^{ème}. La commande porte globalement sur 1.300 ouvrages (23.000€).

Animations nutritionnelles : afin de sensibiliser les collégiens aux problèmes de nutrition, le Conseil Général a financé une action proposée par l'association « Artisans du Monde », qui est intervenue dans les collèges en présentant des animations nutritionnelles, des livrets, des dégustations de produits alimentaires issus du commerce équitable (3.000€).

Environnements Numériques de Travail : sur proposition du Rectorat, les trois départements et la Région Limousin ont décidé de s'associer pour définir et mettre en œuvre les moyens nécessaires au déploiement généralisé des environnements numériques de travail (ENT) dans les établissements scolaires du second degré (3.750€ en 2009 pour le financement de l'étude de faisabilité).

Une subvention pour l'IUP d'Ahun : une somme de 64.000€ a été budgétisée pour le fonctionnement du pôle d'enseignement supérieur du lycée agricole d'Ahun. L'établissement reçoit également des financements au titre des bourses de stage attribuées aux étudiants de section BTS (7.400€ inscrits au budget primitif).

Une subvention pour l'IUFM de Guéret : une aide de 26.500€ permet de financer le fonctionnement de cette structure, la poursuite de l'équipement informatique et la formation des enseignants stagiaires. A noter également que le Conseil Général prend en charge une partie des repas servis aux étudiants afin que leur prix soit comparable à ceux pratiqués par le CROUS (9.000€ inscrits au budget primitif).

LE CONSEIL GÉNÉRAL FINANCE AUSSI



Bourses départementales d'études du second degré : le Conseil Général alloue chaque année des bourses départementales destinées aux familles modestes, afin de les aider à régler les frais de pension ou demi-pension restant à leur charge après déduction des bourses nationales : au cours de l'année scolaire 2008/2009 ce sont 1.231 bourses qui ont été accordées pour un montant de 123.885€.

Les allocations cantines : cette allocation est destinée à favoriser la fréquentation des cantines des écoles creusoises en venant en aide aux enfants des familles les plus défavorisées. Le montant de l'allocation dépend du quotient familial. Cette aide versée aux gestionnaires de cantines est déduite des sommes facturées aux familles. Au cours de l'année scolaire 2008/2009, 1.132 allocations ont été allouées pour un montant de 65.576€.

Les prêts d'honneur étudiants : ils permettent aux étudiants de l'enseignement supérieur de financer leurs études effectuées dans un pays membre de la Communauté Européenne, à l'exclusion de toute formation professionnelle ou continue. D'un montant maximum de 2.000€, ils sont attribués sous conditions de ressources en fonction du coût résiduel des études.

Les bourses à la mobilité européenne : elles sont allouées aux étudiants (de moins de 30 ans dont les parents sont domiciliés en Creuse) pour financer leurs stages ou séjours effectués en Europe pendant plus de 3 mois, dans le cadre d'un programme communautaire SOCRATES ou LEONARDO. Le montant de la bourse allouée sans condition de ressources, s'élève à 110€ par mois de séjour dans la limite de 1.100€ par étudiant.

Les bourses à la mobilité internationale : il s'agit d'une allocation forfaitaire pour les étudiants (de moins de 30 ans dont les parents sont domiciliés en Creuse) destinée au financement de stages ou de séjours à l'étranger pendant plus de 3 mois ; ces séjours doivent avoir un caractère obligatoire et non rémunéré. Le montant de la bourse allouée sans condition de ressources s'élève à 360€ quel que soit le lieu ou la durée du séjour.



Travaux partout

**Pas un chantier phare mais une multitude le Conseil Général maintient à un niveau élevé
Revue des principaux chantiers.**

L'ADOPTION par l'assemblée départementale, le 4 mai dernier, d'un plan de soutien et de solidarité destiné notamment à soutenir l'économie creusoise prévoyait une vingtaine d'actions, dont une concernant plus particulièrement l'anticipation de certains travaux de réfection dans les collèges, pour un montant total de 407.000€. Si tous ces chantiers n'ont pas trouvé preneur, cela a quand même été le cas pour un certain nombre, qui sont donc venus s'ajouter au volume prévu dans le cadre du budget primitif 2009.

Auzances : Réfection de menuiseries, couverture de la demi-pension et bardage du pignon des logements et de la demi-pension, pour un total de 100.000€.

Bourganeuf : Réfection des menuiseries (40.000€) et installation d'un préau en toile modulaire. Un important programme de restructuration est actuellement à l'étude.

Boussac : Modification de la plate-forme (cour), mise en place de stores, divers travaux, pour un total de 73.000€.



un peu

d'interventions. Avec près de 2 M€,
évés ses investissements dans les collèges.

Chambon-sur-Voeize : Réfection du préau et de sanitaires prévue (consultation des entreprises à relancer) pour 40.000€.

Châtelus-Malvaleix : Réfection des portes et fenêtres, pour un total de 46.000€.

Chénérailles : Changement des menuiseries (3^{ème} tranche) pour 30.000€.

Felletin : Réfection des réseaux (15.000€) et prochainement lancement de la rénovation des cuisines (études).

Guéret Marouzeau : Changement des chambres froides, peintures des dortoirs filles (faits) et garçons (à Toussaint), changement de chaudières, divers travaux pour 180.000€.

Guéret Martin Nadaud : Réalisation d'un nouveau foyer, remplacement de menuiseries extérieures et réfection de façades pour un total de 56.000€. ■

LE CONSEIL GÉNÉRAL FINANCE AUSSI

Collège au cinéma : le Conseil général prend en charge les frais de transport et de billetterie des élèves qui se rendent au cinéma dans le cadre de leur parcours scolaire, dans la limite d'un film par élève et par trimestre. Depuis le 1^{er} janvier 2008, le prix des places par élève a été revalorisé à hauteur de 2,50€. Ainsi, au titre de l'année scolaire 2008/2009, près de 6.000 entrées ont été financées. Une subvention de 7.100€ a également été versée à l'UFOLIM du Limousin qui assure la coordination de cette opération.

Collège au théâtre : s'agissant des scènes théâtrales creusoises, le Conseil Général prend en charge les frais de billetterie à hauteur de 3,10€ par élève, les frais de transport et, le cas échéant, les frais d'abonnement collectif qui permettent aux établissements de bénéficier de tarifs préférentiels. Une trentaine de spectacles a ainsi été proposée aux collégiens par la Scène nationale d'Aubusson, La Fabrique à Guéret et l'Espace de l'Ecluse à La Souterraine.



Collège aux musées : des conventions ont été signées avec les musées de la Tapisserie d'Aubusson et de la Sénatorerie de Guéret, prévoyant la gratuité des entrées et le financement des transports par le Conseil Général. Les collégiens peuvent également se rendre au Centre International d'Art et du Paysage de Vassivière et au Musée de la Mine de Bosmoreaux-Mines (transports pris en charge par le Département).

Les classes de découvertes et les séjours à l'étranger : des subventions au titre des voyages scolaires ont été attribuées au cours de l'année scolaire 2008/2009 ; elles concernent aussi bien les collégiens que les élèves scolarisés en primaire. Au total 1 817 élèves ont effectué un voyage, ce qui représente une participation du Conseil Général de 55 847€.

Divers : L'Assemblée départementale a également décidé de prendre en charge les déplacements des classes qui viennent visiter le Conseil Général (deux déplacements par an et par collège). Enfin, le Conseil Général finance les déplacements des collégiens vers les Archives départementales et ceux liés aux classes APAC (à projet artistique et culturel) et au Marathon de la Presse (4.432€).

SOUTIEN AU SPORT SCOLAIRE

Outre le Plan Piscines, qui constitue une nouveauté de la rentrée scolaire dans le domaine sportif (voir rubrique Sports - pages 22-23) destinée à favoriser l'apprentissage de la natation pour les élèves de 6^{ème}, le Conseil Général a plusieurs interventions dans le domaine du sport scolaire. C'est notamment le cas avec les ateliers et les sections de sport qui se développent dans l'ensemble des établissements creusois.

En 2008/2009, le Département a soutenu 4 sections sportives sur le département (football et VTT au collège Marouzeau de Guéret, basket à Saint-Vaury et handball à La Souterraine), en finançant notamment les frais de transports. Avec la rentrée 2009/2010, une 5^{ème} section sportive (natation) ouvre au collège Martin-Nadaud de Guéret. Les sections sportives sont ouvertes aux élèves de 4^{ème} et 3^{ème} et s'organisent autour d'emplois du temps adaptés.

Par ailleurs, 34 ateliers sportifs (classes de 6^{ème} et 5^{ème}) représentant 19 disciplines sportives différentes, existent dans 17 des 18 collèges creusois.

A noter que le Conseil Général participe également aux frais de fonctionnement du comité départemental UNSS (sport scolaire dans le secondaire) via une subvention de 2.000€, ainsi qu'aux déplacements des associations sportives des collèges affiliées à l'UNSS au sein des établissements (9.700€ par an).



TRANSPORTS SCOLAIRES

7.800 élèves en charge

Le budget des transports scolaires s'élève d'une préoccupation quotidienne : la sécurité.

D EPUIS les lois de décentralisation, notamment la loi d'Orientation sur les Transports Intérieurs (LOTI) du 31 décembre 1982, les départements sont compétents dans l'organisation, la gestion et le financement des transports sur leur territoire. Cela concerne les transports de voyageurs comme les transports scolaires, mais ces derniers représentent la part prépondérante de cette compétence départementale.

Sur les 4.750 collégiens creusois, environ 2.700 seulement empruntent les transports scolaires départementaux. Mais le Conseil Général prend en charge l'ensemble du réseau de transports scolaires, de la maternelle au lycée, de sorte que près de 7.800 élèves demi-pensionnaires, de la maternelle au lycée, sont transportés quotidiennement.

Le Département finance 85% des frais de transport des élèves, la participation des familles s'élevant à 15%. À noter que certaines communes, ou communautés de communes, acceptent de prendre en charge les 15% restants, permettant ainsi la gratuité totale des transports scolaires. De même, le Département finance à 100% les frais de transport des élèves et étudiants handicapés. De fait, c'est une somme de 6,8 M€ qui a été inscrite au budget primitif 2009 pour le seul transport scolaire.



Environ 7.800 élèves, de la maternelle au lycée, utilisent les transports scolaires.

ves pris

à 6,8M€. Un effort conséquent qui s'accompagne

Pour organiser sa compétence sur l'ensemble du territoire départemental, le Conseil Général s'appuie sur un réseau de plus de 100 organisateurs secondaires (communes ou groupements de communes). C'est bien nécessaire lorsque l'on sait qu'il faut faire fonctionner chaque jour pas moins de 450 circuits, soit le chiffre de 28.000 km parcourus quotidiennement par une flotte de 300 véhicules ! Le tout en garantissant la meilleure sécurité aux élèves, ce qui demeure évidemment la priorité.

MOT D'ORDRE : LA SÉCURITÉ

Chaque année, d'ailleurs le Service Transports du Conseil Général organise des opérations de sensibilisation aux questions de sécurité dans les transports scolaires. Ces interventions ont lieu au sein des collèges, en partenariat avec les services de la Gendarmerie Nationale. Elles s'adressent aux élèves de 6^{ème} et sont articulées en deux volets : une partie théorique au cours de laquelle sont rappelées les règles de sécurité essentielles à respecter dans les transports scolaires ; une partie pratique, avec des exercices chronométrés permettant aux élèves de mesurer leur réactivité aux événements. Les dates de la campagne 2009/2010 seront fixées au cours de l'automne. Comme les autres années, tous les élèves de 6^{ème} de tous les collèges du département seront invités à y participer. ■

APPEL AU CIVISME



Chaque année, le Conseil Général investit dans de nouveaux abris en bois destinés à sécuriser les points d'arrêt de bus, notamment de transports scolaires. L'année 2009 aura vu une dépense de 60.000€ pour la réalisation de 13 structures en bois : ont été remplacés ceux de La Saunière, Peyrat-la-Nonnière, Pontarion, Saint-Michel-de-Veisse, Royère-de-Vassivière, Marsac, Busseau-sur-Creuse, Sannat, Linard, La Courtine et Saint-Christophe ; deux nouvelles implantations ont été réalisées à Maisonnisses et Villard.

Au total, le parc départemental d'abris s'élève à plus de 150 unités, qu'il convient évidemment d'entretenir mais aussi de remplacer régulièrement. Le Conseil Général s'efforce de lutter contre l'affichage sauvage, qui dégrade ces structures. À raison d'environ 4.500€ pour chaque unité, le coût de l'incivisme est assez élevé pour la collectivité, tout en donnant une image assez déplorable de la Creuse. Alors, un petit effort...

PENSEZ AU CALENDRIER

L'année scolaire, c'est aussi le calendrier des vacances scolaires ! Petit rappel des dates clés du calendrier national, appliqué pour les collèges et lycées du département :

- Toussaint : du samedi 24 octobre au jeudi 5 novembre 2009.
- Noël : du samedi 19 décembre 2009 au lundi 4 janvier 2010.
- Hiver : du samedi 6 février au lundi 22 février 2010.
- Printemps : du samedi 3 avril au lundi 19 avril 2010.
- Début des vacances d'été 2010 : vendredi 2 juillet.



Les ouvrages d'art sur la Creuse ont été livrés au début de l'été et le terrassement de la nouvelle route a démarré dans la foulée. D'ici juin 2010, la RD982 contournera les villages du Tarderon et de la Gratade (commune de Croze).



ROUTES DÉPARTEMENTALES

Du nord au sud... de l'axe Est Limousin

Deux ponts remplacés au nord de Gouzon, une nouvelle route à Croze pour contourner les villages du Tarderon et de la Gratade : l'axe Est Limousin avance.

DE la RD997 au nord à la RD982 au sud via la RD990, il y a une continuité d'itinéraire qui constitue l'axe Est Limousin. Également appelée axe Nord-Sud Creusoise, cette route a un rôle d'irrigation des principaux bassins de vie du secteur (Boussac, Gouzon, Chénéraillles, Aubusson, Felletin, La Courtine). C'est pourquoi le Conseil Général y réalise, depuis plusieurs années, des aménagements importants – re-calibrage, mise hors-gel, etc. – en grande partie dans le cadre d'un programme de cofinancements avec la Région appelé le PRIR (programme routier d'intérêt régional).

Cette année, des travaux ont lieu au nord comme au sud. Ainsi la RD997 est-elle coupée entre Gouzon et Trois-Fonds (direction Boussac) depuis le mois d'août et pour encore quelques jours. En cause, la nécessité de démonter deux petits ouvrages d'art enjambant les ruisseaux du Mardallou et du Signollet, pour les remplacer par des structures plus larges (voir encadré), adaptées aux caractéristiques techniques de l'axe Est Limousin. Ce chantier est financé exclusivement par le Conseil Général.

Au sud, la RD982 n'est pas barrée, et pour cause : c'est un nouveau tracé que les engins dessinent aujourd'hui sur 3,5 km, une déviation

qui contournera les villages du Tarderon et de la Gratade, sur la commune de Croze (sud de Felletin). Cet aménagement fait notamment suite à la section de RD982 terminée en 2006, entre les lieux-dits Le Masbet et Le Tarderon.

DE FELLETIN À LA COURTINE EN CONTINU

Le projet de cette seconde section nécessitait le franchissement en deux endroits de la rivière Creuse, impliquant la construction de deux ouvrages d'art qui ont été livrés au début de l'été. La création de la route à proprement parler, comprenant les terrassements, l'assainissement, les chaussées et les travaux divers, a démarré dans la foulée. Elle devrait être achevée en juin 2010 et offrir une continuité d'itinéraire entre l'entrée nord de La Courtine et l'entrée sud de Felletin.

Enfin, noter que le programme de l'axe Est Limousin prévoit également le lancement d'une opération de renforcement et de calibrage de la chaussée sur 3 km, entre Chénéraillles et Saint-Chabrais (RD997), pour laquelle les acquisitions de terrains sont en cours. ■

Et aussi...

Au nord de Gouzon, la RD997 est coupée pour permettre le remplacement des ouvrages d'art sur les ruisseaux du Mardallou et du Signollet.



LA RD915 LONGUEMENT COUPÉE

Dans le cadre du programme de grosses réparations aux ouvrages d'art, le Conseil Général de la Creuse procède actuellement à la réparation d'un ouvrage d'art se trouvant sur le ruisseau du « Créchât » sur la RD915, dans la perspective de sécuriser la circulation publique et de pérenniser le pont, sur une route qui relie Evaux-les-Bains à Chambonchard et qui supporte un trafic de 1.600 véhicules/jour.

Les travaux consistent à réaliser une étanchéité complète de l'ouvrage, à poser des tirants, à re-maçonner le mur en retour et le tympan en aval, à construire des murs de soutènement de chaque côté de l'ouvrage et à élargir la chaussée.

Programmés pour une durée maximale de 2,5 mois et démarrés vers la mi-août, ces travaux ont nécessité la mise en place d'une importante déviation par la RN145 et les départements limitrophes (Allier, Puy-de-Dôme). Toutefois, le Conseil Général de l'Allier a également prévu de refaire un pont sur la même route mais sur son territoire, au-dessus de la Tartasse, ainsi que la réfection d'un talus au bois du Chignoux.

Du coup, la même déviation que celle nécessaire à la réfection du pont du Créchât sera maintenue jusqu'au 31 décembre 2009. De son côté, le Conseil Général de la Creuse en profitera pour procéder au renforcement de 9 virages sur la RD915, entre Evaux-les-Bains et Chambonchard.

DEUX CHANTIERS EN BREF

RD982 : Création d'une route neuve en déviation des villages du Tarderon et de la Gratade sur environ 3,1 km, calibrée à 7,60 m de largeur et constituée d'une structure de chaussée hors-gel.

Terrassements : 35.000 m³ de déblais de toutes natures ; chaussée : 56.000 tonnes de graves concassées en couche de forme, 16.000 t de graves non traités en couche de fondation, 10.000 t de grave bitume en couche de base, 4.700 t de béton bitumineux en couche de roulement.

2 ouvrages d'art sur la Creuse de type PRAD (Pont à Poutres Précontraintes par Adhérence) d'environ 165 et 190 m².

Travaux divers : 2.000 m de glissières de sécurité, 3.500 m de clôtures agricoles diverses.

Montant total de l'opération : 4.600.000€ T.T.C, financés à 50% par la Région (sur le montant hors taxes) et pour le reste par le Département ; 1,7M€ pour la construction des 2 ouvrages d'art, 2,9M€ pour la création de la route neuve.

RD997 : Remplacement des ponts sur le Mardallou et Le Signollet (commune de Gouzon), par des ouvrages d'art constitués de cadres en béton armé préfabriqué de 6 et 5 mètres d'ouverture par 3,25 et 3 mètres de hauteur, pour 12,5 mètres de longueur.

Montant total de l'opération : 300.000€ T.T.C, intégralement financés par le Département de la Creuse.





CHANTIERS

Conservatoire : encore un peu de patience

Le chantier du bâtiment qui abritera le Conservatoire départemental de Musique Émile Goué devrait être achevé d'ici fin février 2010, permettant une mise en service complète à l'horizon de Pâques.

QUELLE musique de patience entendra-t-on au standard téléphonique du Conservatoire départemental Émile Goué ? Nul ne le sait encore, même si du Goué s'imposerait évidemment. Quoi qu'il en soit, les enseignants et les élèves de l'établissement reprennent leurs activités avec la perspective que le nouveau bâtiment leur soit accessible d'ici Pâques (voir encadré). Démarré au printemps 2008, ce projet important d'un montant total de 3,2 millions d'€ devait initialement être livré pour la rentrée 2009/2010, plus raisonnablement à la fin 2009. Malheureusement,

certaines consultations d'entreprises ont dû être relancées faute d'offres satisfaisantes, de sorte que le chantier a pris quelques mois de retard.

Aujourd'hui, toutefois, le gros œuvre est terminé et l'été a permis de réaliser l'ensemble des réseaux et le re-profilage du terrain. Les prochaines semaines devraient permettre de présenter l'aspect extérieur définitif : par-dessus la structure en béton, des panneaux de bois reconstitué de « différentes teintes évoquant les différentes essences utilisées pour la fabrication des instruments de musique », comme l'explique l'architecte DPLG Cécile Ripp-Massendary, conceptrice du projet avec son confrère Nicolas Balmy.

REPRISE DES COURS

Le Conservatoire Départemental de Musique Emile Goué a repris ses cours. Le nouveau programme de l'établissement s'articule autour de la musique d'ensemble : musique de chambre à 2, 3, 4 instruments ou plus, orchestres à vent, orchestre à cordes, ensemble de musiques traditionnelles, ensembles d'accordéons et guitares, ensemble percussion, etc. Les professeurs du Conservatoire départemental enseignent à Guéret, Bonnat, La Souterraine, Grand-Bourg, Dun-le-Palestel, Aubusson, Felletin, Faux-la-Montagne, Bourganeuf, Auzances, Boussac et depuis cette année à Crocq.

INFO + : 05 44 30 26 90 OU ENM@CG23.FR

« HAUTE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE »

Ensuite vont être entrepris les travaux d'aménagement intérieur, qui sont un peu plus complexes que pour un bâtiment classique. L'auditorium, les salles de cours et les studios nécessitent, en effet, une acoustique parfaite et la qualité des finitions relève de ce qu'il est convenu d'appeler, dans le métier, de la « haute performance énergétique ». Un chantier qui sera donc moins visible, mais dont le bon déroulement sera déterminant pour la qualité des équipements proposés dans les années à venir aux usagers du Conservatoire.

Rappelons que cette opération consiste en la construction d'un bâtiment sur trois niveaux dans le prolongement du pignon du collège Martin Nadaud, dont l'aile nord accueille déjà des bureaux et salles de cours du Conservatoire. Le futur bâtiment accueillera également des bureaux et salles de cours, qui constitueront un ensemble avec les salles existantes, ainsi qu'un auditorium pouvant accueillir des représentations publiques. Le dernier niveau du bâtiment aura vocation à accueillir, dans un avenir relativement proche, des activités de danse, puisque telle est la seconde spécialité que le Conservatoire s'est engagé à développer dans le futur.

Et aussi...

DU PLAN DE RELANCE...

Le Plan de Soutien et de Solidarité voté par le Conseil Général le 4 mai dernier prévoyait une vingtaine d'actions visant à aider l'activité économique et l'emploi (voir Le Magazine de la Creuse n°40), dont quatre concernaient les chantiers sur les routes départementales : accélération du chantier de rectification de virages sur la RD941 (1M€), grosses réparations à la voirie (500.000€), ouvrages d'art et aqueducs (688.000€) et entretien des abords routiers (195.000€). La quasi-totalité des chantiers ont pu trouver preneur dans les entreprises de travaux publics, prouvant ainsi l'utilité de ces mesures. En dehors des rectifications de virages sur la RD941, l'opération la plus importante concerne la réfection d'un mur en paroi cloutée au lieu-dit Poulain, à Gioux (130.000€) qui devrait être réalisée dans les jours prochains.

... À D'AUTRES CHANTIERS

Le Conseil Général aide les communes qui entreprennent la construction de caniveaux et bordures de trottoirs, le long de l'itinéraire principal du bourg, généralement une route départementale. C'est ainsi que la traverse de Clugnat (notre photo) a été récemment refaite, les aménagements urbains (éclairage, trottoirs) étant du ressort de la commune et la chaussée ayant été refaite par les services du Département. Dans les jours prochains, un programme analogue sera réalisé pour la traverse de Lépaud.



Les prochaines semaines vont voir la structure en béton recouverte d'un bardage de panneaux en bois reconstitué, tandis que les aménagements intérieurs viseront la meilleure qualité acoustique pour le confort des usagers du Conservatoire Émile Goué.



AUZANCES : OUVERTURE FIN 2009 POUR LA MAISON DU DÉPARTEMENT

L'autre gros chantier conduit par la Direction des Bâtiments du Conseil Général concerne la construction de la première Maison du Département, à Auzances (route de Montluçon). Démarré avant l'été 2008, l'achèvement de ce chantier était initialement prévu pour l'été 2009 ; il a malheureusement pris quelques mois de retard, en raison de divers impondérables (hiver 2008/2009 très rigoureux, mise en liquidation judiciaire d'une entreprise). Depuis, toutefois, tout est rentré dans l'ordre. L'été a été consacré aux façades extérieures et le bardage de bois qui caractérise le bâtiment (voir notre photo) devrait être totalement achevé ces jours-ci, de même que l'aménagement des abords. Dans le même temps, les travaux intérieurs viennent de démarrer, de sorte que les agents du Conseil Général devraient pouvoir s'y installer d'ici la fin de l'année.

D'un montant estimé à 1,6 million d'€, ce bâtiment sur deux niveaux a été conçu par Patrick Abrad, architecte DPLG à Flayat. Il permettra d'accueillir : au rez-de-chaussée, l'UTAS (unité territoriale d'action sociale) d'Auzances et l'ensemble des services sociaux et de la PMI (Protection maternelle et infantile) accueillant du public ; à l'étage, les services administratifs de l'UTAS et l'encadrement de l'UTT (unité territoriale technique). Entre l'UTAS et l'UTT, une trentaine d'agents du Département occuperont ces locaux, permettant de rapprocher l'action du Conseil Général de la population de l'Est creusois, pour un meilleur service public.



SOLIDARITÉ

Le RSA, mode d'emploi

Le Revenu de Solidarité Active est entré en vigueur le 1^{er} juin 2009. Voici les clés de ce nouveau dispositif, qui veut jouer à la fois sur le pouvoir d'achat et sur la reprise d'une activité professionnelle.

LE RSA REMPLACE LE RMI ET L'API

Le Revenu de Solidarité Active redéfinit le cadre des politiques d'insertion et de lutte contre la pauvreté en France. Entré en vigueur le 1^{er} juin 2009, il remplace le RMI (revenu minimum d'insertion), l'API (allocation de parent isolé) et diverses aides forfaitaires temporaires pour la prime de retour à l'emploi.

Le RSA agit comme un complément aux revenus du travail (quand il y a activité professionnelle) et il diminue au fur et à mesure qu'augmentent les revenus professionnels du bénéficiaire.

LES OBJECTIFS DU RSA

Le RSA vise à améliorer le pouvoir d'achat des ménages les plus modestes, en assurant un complément de revenus aux salariés à faibles ressources.

Le RSA veut encourager l'activité professionnelle en garantissant que tout retour à l'emploi donne lieu à une augmentation de revenus, grâce à la possibilité de cumuler revenus du travail et de la solidarité.

Le RSA est un outil de lutte contre l'exclusion, qui assure aux bénéficiaires une meilleure prise en charge des plus démunis, par un accompagnement personnalisé.

QUI PEUT BÉNÉFICIER DU RSA ?

Le RSA s'adresse aux personnes âgées de plus de 25 ans (ou celles de moins de 25 ans ayant un enfant né ou à naître), résidant en France de manière stable et permanente.

Sont éligibles au RSA les personnes sans activité, notamment les anciens bénéficiaires du RMI ou de l'API, qui perçoivent automatiquement le RSA depuis sa généralisation et bénéficient désormais d'un accompagnement personnalisé. Sont également éligibles, sous conditions des ressources du foyer et de la situation familiale, les personnes exerçant ou reprenant une activité professionnelle dont elles tirent des revenus faibles.



COMMENT CONNAÎTRE SES DROITS AU RSA ?

Pour les anciens bénéficiaires du RMI et de l'API, les choses se sont passées sans aucune démarche : la CAF ou la MSA (selon leur régime d'appartenance) leur ont versé le RSA en lieu et place des anciennes aides.

Pour toutes les autres personnes susceptibles de bénéficier du RSA – on évalue leur nombre à 6.000 dans le département, soit environ le triple de ce que représentaient les allocataires du RMI et de l'API cumulés – un test d'éligibilité a été mis en place et est accessible sur différents sites Internet (voir encadré) ; il permet, à partir de quelques questions simples, de définir si la personne peut ou non prétendre à l'allocation. Mais rien ne remplace le contact direct et les services du Conseil Général reçoivent évidemment toutes les personnes demandeuses (voir encadré).

Chiffres clés

En France métropolitaine, on évalue à 3,1 millions de foyers les bénéficiaires du RSA, contre 1,2 million pour le RMI et 200.000 pour l'API. On estime donc que le dispositif devrait concerner, à terme, 6,8 millions de personnes.

Dans la Creuse, le nombre de bénéficiaires potentiels du RSA est estimé à 6.000 allocataires, soit près de trois fois plus que ce que représentaient le RMI et l'API. Ainsi, environ 12.000 personnes devraient être concernées par ce dispositif, selon les estimations du Haut Commissariat aux Solidarités.



Et aussi...



LE MICRO CRÉDIT SOCIAL EXPÉRIMENTÉ EN CREUSE

Le 3 juillet dernier, le Conseil Général, la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) et le Crédit Mutuel se sont engagés à mener l'expérimentation d'un dispositif de micro crédit social. Ouvert à tout public en situation d'exclusion par rapport à l'accès au prêt bancaire, le micro crédit social du Conseil Général de la Creuse pourra être obtenu pour toute dépense nécessaire à une insertion sociale et/ou professionnelle ou consécutive à un accident de la vie (divorce, maladie, handicap, chômage).

Le taux est de 2.75% au moment de la signature ; il peut passer à zéro après remboursement du capital, le Département prenant en charge les intérêts d'emprunt ; une sorte de « prime au bon payeur ».

Le montant du prêt peut aller de 500 à 3.000 €, remboursable sur 6 à 60 mois. Le prêt est garanti à 100%, à parité entre la CDC et le Crédit Mutuel.

Dans ce dispositif, le Conseil Général a un rôle double : outre la prise en charge des intérêts d'emprunt, il réalise l'accompagnement social des demandeurs dans leur démarche en direction de la banque, qui reste toutefois décisionnaire quant à l'attribution du prêt.

**INFO : CONSEIL GÉNÉRAL DE LA CREUSE
DIRECTION DE L'INSERTION ET DU LOGEMENT
TÉL. : 05 44 30 25 10
OU DANS LES UTAS**



OÙ S'ADRESSER ?

À la **Caisse d'Allocations Familiales de la Creuse** (rue Marcel Brunet, à Guéret) ou dans ses permanences décentralisées à Aubusson, Auzances, Bourganeuf, Bussac, Chambon-sur-Voueize, La Souterraine, Aigurande et Ussel. A la **MSA** pour les ressortissants de cet organisme.

**INFO + LE FORMULAIRE RSA EST TÉLÉCHARGEABLE SUR LE SITE WWW.CAF.FR ; LE TEST D'ÉLIGIBILITÉ RSA EST ÉGALEMENT ACCESSIBLE SUR WWW.RSA.GOUV.FR ET WWW.MSA.FR
TÉL. CAF : 0820 25 23 10 - TÉL. MSA 0820 210 110**

Une fois connue leur éligibilité au dispositif, les allocataires du RSA pourront être accompagnés, en fonction de leur lieu d'habitation et de leurs obligations de contrat, par les agents des unités territoriales d'action sociale du Conseil Général :

- UTAS D'AUBUSSON – 28, rue Jules Sandeau – 23200 Aubusson – Tél. : 05 55 67 72 00
- UTAS D'AUZANCES – Même adresse (provisoire) – Tél. : 05 55 83 70 00
- UTAS DE BOURGANEUF – Avenue Joliot Curie – 23400 Bourganeuf – Tél. : 05 55 54 01 30
- UTAS DE BOUSSAC – 3, Quartier Pasteur – 23600 Bussac – Tél. : 05 55 82 07 00
- UTAS DE GUÉRET – 12, rue Sylvain Grateyrolles – 23000 Guéret – Tél. : 05 44 30 25 40
- UTAS DE LA SOUTERRAINE – 14, boulevard Mestadier – 23300 La Souterraine – Tél. : 05 55 63 93 00



Jouxtant la tourbière des Allanchattes, qui appartient également au Département et bénéficie d'un traitement adapté à son statut de zone humide, la forêt départementale de la Grande Pièce, près du hameau du Feix, a bénéficié d'opérations de reboisement en mélèze et sapin pectiné. À Vidallat, la forêt départementale de la Pierre Longue est essentiellement composée de douglas.



FORÊT DÉPARTEMENTALE

Quelques jeunes pousses bien entretenues

Le Conseil Général est propriétaire de parcelles boisées, dans le sud du département. Le suivi et l'entretien de ce patrimoine sont confiés à l'Office National des Forêts.

DANS la Creuse comme dans l'ensemble du Limousin, la propriété forestière est à plus de 90% privée. Toutefois, la puissance publique y joue un rôle important, soit à travers l'action qu'elle impulse en direction des propriétaires pour les aider à valoriser leur patrimoine et l'activité qui en découle, soit à travers le rôle d'exemple que l'État ou les collectivités sont amenés à jouer dans la gestion du patrimoine forestier public. Pour ce qui le concerne, en effet, le Conseil Général de la Creuse est propriétaire d'environ 200 hectares de forêt dans le département : 63 hectares en pleine propriété sur Royère-de-Vassivière (3 parcelles pour un total de 49 hectares) et Vidallat (1 parcelle de 14 hectares) ; 140 autres hectares qui constituent les parts foncières du Département dans le patrimoine de 540 hectares placé sous l'égide du groupement syndical forestier de Châteauvert, à Saint-Martial-le-Vieux. Dans un cas comme dans

l'autre et même si les statuts juridiques diffèrent, c'est in fine l'Office National des Forêts qui exerce l'autorité de gestion sur le patrimoine concerné.

JEUNES RÉSINEUX

Même pour les parcelles dont il est directement propriétaire, le Département ne peut pas faire ce qu'il entend : « Nous sommes placés sous le régime forestier (article L111-1 du code forestier), explique Eric Mathé, du service environnement, agriculture et développement rural du Conseil Général. Ce régime nous oblige à confier la gestion de la forêt départementale à l'ONF, afin de la situer dans une logique de production ». Au titre du régime forestier, l'ONF assure différentes prestations pour le compte du Département : surveillance, préconisations de gestion pour atteindre les conditions de l'équilibre de la production. Cela étant, la forêt départementale, composée de jeunes

résineux (douglas, mélèzes, sapins pectinés, pins sylvestres) est encore loin de ce stade-là : « On travaille en étroit partenariat, dans le cadre d'un plan 2001-2015 élaboré par l'ONF en prenant en compte les conséquences de la tempête de 1999. Par exemple, 25 hectares de la forêt départementale avaient été détruits ; nous en avons replanté la moitié, l'autre moitié s'étant repeuplée naturellement ». Au-delà du régime forestier, le Département gère sa forêt « en bon père de famille », en réalisant chaque année des travaux d'entretien d'ailleurs préconisés par l'ONF dans le cadre de sa mission de surveillance. Après quelques années où il a fallu effacer les traces de la tempête et ses dégâts collatéraux (chevreuils, charançons, etc.), le patrimoine forestier départemental est aujourd'hui « en ligne », avec notamment une infrastructure (places de dépôt, pistes) parfaitement opérationnelle. ■



ÉTANG DES LANDES :
RENDEZ-VOUS NATURE DE L'ÉTÉ

Sur plus de 160 hectares, la Réserve naturelle de l'Étang des Landes offre aux promeneurs une grande variété d'ambiances et de paysages tout au long de l'année, avec une multitude d'espèces végétales et animales. Cette richesse en fait un lieu incontournable pour tous les amoureux de la nature, auxquels l'équipe de la Réserve propose un programme de visites guidées, de chantiers nature et de conférences. Si les « Rendez-vous Nature » de l'Étang des Landes étaient nombreux au cours de l'été, ils continuent cet automne, avec : samedi 26 septembre (9h45 et 14h00) deux visites découverte des oiseaux de la Réserve ; dimanche 4 octobre (9h30 à 18h00) un chantier d'entretien de haies ; dimanche 11 octobre (9h00) une visite découverte des oiseaux de la Réserve ; samedi 17 octobre (9h00) une visite guidée de la Réserve ; samedi 14 novembre (14h00) une conférence diaporama sur les grues cendrées, suivie d'une balade dans la Réserve ; samedi 21 novembre, dans le cadre de la Fête de la Science, une balade dans la Réserve à la découverte du mode de vie des oiseaux dans les zones humides.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :
MAISON DE LA RÉSERVE
TÉL. : 05 55 82 84 55
COURRIEL : RN-ETANG-LANDES@CG23.FR
ON PEUT AUSSI CONSULTER LE CALENDRIER
DES « RENDEZ-VOUS NATURE » EN LIGNE OU
LE TÉLÉCHARGER SUR WWW.CREUSE.FR

DES AIDES AUX COMMUNES

La politique forestière du Conseil Général, c'est aussi un arsenal d'aides aux communes, pour les investissements qu'elles souhaitent réaliser sur leur territoire en vue de favoriser le développement de l'activité sylvicole.

Aide à l'extension de la forêt publique : Il s'agit d'aider les communes ou groupements de communes à se constituer un patrimoine forestier qui leur assurera, à terme, des ressources supplémentaires. Il s'agit aussi, plus largement, de contribuer à la préservation des paysages creusois. La subvention départementale peut s'élever à 15% du coût hors taxes de l'acquisition pour les boisements récents, 20% pour les boisements de production et 20% pour les opérations visant à l'accueil du public.

Aide à la construction de voies forestières et d'aires de dépôt : Il s'agit d'aider les communes et les propriétaires forestiers dans leurs projets de construction de voies forestières et d'aires de dépôt, dans le cadre des schémas de massif. La subvention départementale est de 10% du montant hors taxes des travaux et vient éventuellement en complément des financements de l'État et de la Région.

Aide au renforcement des voies communales à usage forestier : Il s'agit d'aider les communes ou groupements de communes dans leurs projets de travaux visant au renforcement de ces voies indispensables à l'activité forestière. La subvention départementale est de 20% du montant hors taxes des travaux, en complément éventuellement de financements européens.

INFO+ : PÔLE DÉVELOPPEMENT DU CONSEIL GÉNÉRAL
SERVICE ENVIRONNEMENT
14, AVENUE PIERRE LEROUX – BP17 – 23001 GUÉRET CEDEX
TÉL. : 05 44 30 24 22



NATATION

L'apprentissage de la natation est obligatoire. Le Conseil Général a mobilisé d'importants moyens pour en assurer l'égal accès à tous les élèves de 6^{ème} du département.

Le « savoir nager » pour tous les élèves de 6^{ème}

L'apprentissage de la natation est un enseignement obligatoire pour les collégiens. Le Conseil Général vient de mettre en place un « plan piscines », en l'occurrence un outil de financement départemental visant à permettre l'égal accès de tous au « savoir nager ».

Au départ, il y a une circulaire ministérielle de 2004 et la réalité du terrain de tous les jours. Deux logiques, pas toujours compatibles. Entre l'obligation de l'enseignement de la natation au collège pour atteindre le niveau du « savoir nager » (*) et l'utilisation par les établissements des piscines creusoises, il y avait parfois une très grande différence, que le Conseil Général s'est donné les moyens de combler avec l'adoption d'un « plan piscines ».

En effet, sur les six piscines ouvertes au public que compte la Creuse, quatre seulement accueillent des collégiens : Guéret, Aubusson, La Souterraine et Evaux-les-Bains ; les bassins de Marsac et Soumans bénéficient aussi de financements du Conseil Général mais au titre des équipements touristiques. Par ailleurs, alors que le Département consacre un budget important pour tendre vers la gratuité de l'enseignement de la natation, de grandes disparités subsistaient concrètement sur le terrain. En particulier, un tiers des

collèges creusois n'allaient pas à la piscine alors qu'il s'agit d'un enseignement obligatoire !

GRATUITÉ POUR TOUS

Au-delà des excuses liées à l'éloignement de certains collèges avec les piscines, il est également vrai qu'un important toilettage était à faire : modalités de prise en charge du déficit des piscines différentes selon les sites ; financement des frais de transport aléatoire ; collectivités gestionnaires des piscines ne traitant pas de la même manière les collèges (gratuité, prix réduits, prix publics).

Ce travail a été fait et la concertation menée au plus près du terrain : enquête dans les collèges, partenariat renforcé avec les collectivités gestionnaires de piscines, etc. Un plan d'action a été proposé afin d'orienter les collèges vers telle ou telle piscine et les établissements ont donné un accueil favorable.

Au bout de ce travail, l'engagement du

Conseil Général n'est pas neutre : il s'agit, en effet, de prendre en charge, pour chaque élève de 6^{ème}, le coût de 12 séances de natation, mais aussi tous les frais annexes (location des lignes de bassin, déplacements des élèves).

Certes, tout ne fonctionnera peut-être pas parfaitement dès la rentrée mais un travail d'harmonisation des emplois du temps entre les collèges et les piscines est en cours depuis plusieurs mois. Le plus important, c'est que ce dispositif devrait permettre à la plupart des élèves d'atteindre l'objectif du « savoir nager » en fin de classe de 6^{ème}. Et puis, allez savoir si un nouveau Alain Bernard ne va pas sortir la tête de l'eau... ■

(*) La circulaire du 13 juillet 2004 fixe l'apprentissage de la natation comme un enseignement obligatoire. Ce texte définit un niveau d'autonomie dans l'eau appelé le « savoir nager », qui « devra être maîtrisé, au plus tard, à la fin de la 6^{ème} ». La notion de « savoir nager » suppose, par exemple, « l'enchaînement suivant : un plongeon suivi d'un parcours de 50 m de nage, en grande profondeur, sans reprise d'appui, déplacements effectués alternativement en positions dorsale et ventrale (...), suivi d'un maintien sur place de 10 secondes et de la recherche d'un objet immergé à 2 m de profondeur environ ».



TOUJOURS PLUS DE PARTENARIATS

Le protocole d'accord entre le Conseil Général et l'Etat (Jeunesse et Sports), renouvelé en 2007, prévoit la possibilité de signer des conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO) avec les comités et les clubs sportifs. C'est ainsi que 5 CPO avaient été signées sur la précédente olympiade (2004-2008), avec les comités départementaux de judo, de handball et UFOLEP, le district de football et l'association à rayonnement départemental des Sports Athlétiques Marchois.

Le bilan de ces partenariats a été positif en tous points – développement de l'activité des comités, création d'emplois, structuration et consolidation des liens entre les partenaires publics et les associations – de sorte que les 5 structures concernées ont souhaité renouveler ces conventions. Cette expérience a aussi séduit les comités départementaux d'athlétisme, de basket, de natation, de pétanque, de tennis et le CDOS (comité départemental olympique et sportif), qui ont effectué cet important travail d'analyse et de projection sur quatre années. C'est ainsi que pour l'olympiade qui s'est ouverte et nous mènera jusqu'en 2012, 11 CPO vont être signées par le Conseil Général, ce qui représente un engagement financier du Département en faveur de ces partenaires, d'un montant de 77.500€ par an.

UNE NOUVELLE SECTION SPORTIVE

Le Conseil Général soutient les structures de formation labellisées par l'Etat, comme le Pôle Espoir Cyclisme de Guéret – Grancher et les sections sportives scolaires. Depuis la rentrée 2008, la Creuse comptait quatre sections sportives au sein de ses collèges : foot et VTT au collège Jules Marouzeau de Guéret, basket à Saint-Vaury et handball à La Souterraine. Avec la rentrée 2009, une cinquième section sportive a ouvert au collège Martin Nadaud de Guéret, avec pour spécialité la natation.

C'est évidemment une excellente nouvelle pour la qualité de la formation des jeunes sportifs creusois, à laquelle le Conseil Général est très attaché. Les sections sportives sont organisées autour d'emplois du temps adaptés permettant aux jeunes sportifs de développer leurs qualités tout en poursuivant normalement leur scolarité. Le Département conventionne au cas par cas avec ces sections, afin de définir les conditions de son aide financière (frais de transports sur les compétitions notamment). Parallèlement, de nombreux ateliers sportifs, qui constituent une offre de pratique plus légère, voient le jour un peu partout dans les collèges creusois.

La section sportive natation du collège Martin Nadaud de Guéret, qui bénéficiera à une douzaine d'élèves de 4^{ème} et 3^{ème}, est d'ailleurs le prolongement d'un atelier natation concernant les classes de 6^{ème} et 5^{ème}, qui est maintenu dans l'établissement.





L'atelier des Archives départementales prend une part très active dans le travail de numérisation du fonds documentaire départemental.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

Du neuf avec du vieux

Les Archives départementales ont entrepris de numériser une partie de leurs fonds depuis 2005. Dans le courant de l'année prochaine, ces informations devraient devenir accessibles via Internet.

Sil les Archives départementales sont d'abord constituées d'une accumulation d'informations anciennes entretenant notre mémoire collective, elles n'en sont pas pour autant une institution déconnectée de l'actualité. C'est même tout le contraire dès lors qu'il s'agit d'utiliser les nouvelles technologies pour préserver les documents et ainsi les rendre facilement accessibles au plus grand nombre.

Ainsi le Conseil Général a-t-il lancé, en 2005, un vaste programme de numérisation de plusieurs des fonds des Archives départementales : plans du cadastre napoléoniens numérisés dès 2005 ; registres paroissiaux et d'Etat civil jusqu'en 1905 (opération réalisée en 2007 et 2008) ; listes de dénombrement de population, l'équivalent des recensements, jusqu'en 1910 (opération achevée fin 2008) ; registres matricules, c'est-à-dire tout l'historique de la conscription militaire jusqu'en 1909 (en cours et achevé à la fin de l'année 2009) ; diverses opérations annexes concernant près de 400 affiches de la Seconde Guerre Mondiale, un fonds de plus de 4.000 cartes postales et le fonds du Comité départemental de la Libération (4.500 vues).

PLUS DE 2.000 MILLIARDS D'OCTETS

Au total, cela représente un volume de 2 tera octets (*) de données informatiques (plus de 2.000 milliards d'octets) correspondant à environ 200.000 pages de documentation. Une somme dont la prochaine destination est la mise en ligne sur le site Internet du Conseil Général (www.creuse.fr) dans le courant 2010. « Tout ce qui est communicable au public au regard de la loi le sera,

explique Joseph Schmauch, directeur des Archives départementales. Nous avons même déjà lancé une consultation pour la numérisation de l'Etat civil pour la période 1905-1933, puisque la législation a évolué et raccourci à 75 ans le délai interdisant la publicité de ces données ».

Cet imposant travail a été réalisé à la fois en recourant à des prestataires extérieurs – certains documents réclament une importante main-d'œuvre et des techniques spécifiques – et en recourant à l'atelier de numérisation des Archives départementales. Créé en 2007, cet atelier était le premier prolongement du travail de réflexion mené au sein des Archives départementales, qui a aussi permis de fixer les priorités de numérisation pour les prochaines années.

« Logiquement, nous numérisons d'abord ce qui est le plus largement consulté, soit par le grand public (recherches généalogiques), soit par des scientifiques (documents rares) », explique Joseph Schmauch. Ce qui sera mis en ligne sur www.creuse.fr dans le courant 2010 correspond à environ un tiers des consultations faites aux Archives départementales... tout en ne représentant qu'1% du fonds documentaire ! Autant dire que le travail de numérisation n'est pas près de s'achever... ■

CONTACT : ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LA CREUSE

30, AVENUE FRANKLIN ROOSEVELT – 23000 GUÉRET – TÉL. : 05 44 30 26 50

COURRIEL : ARCHIVES@CG23.FR

(*) L'octet est une unité de mesure informatique déterminant la quantité de données. Une photo de vacances numérisées dans de bonnes conditions (définition + dimensions) « pèse » entre 1 et 2 méga octets (1.000 à 2.000 octets).

FICHES

Le patrimoine de la Creuse

La Conservation Départementale du Patrimoine, service créé par le Conseil Général en 2003, a compétence pour la conservation, la gestion et la mise en valeur du patrimoine, dans les domaines suivants : ethnologie, antiquités et objets d'art, architecture, archéologie, valorisation et diffusion. Dans chaque numéro du Magazine de la Creuse, la Conservation Départementale du Patrimoine vous propose de découvrir de nouvelles fiches du patrimoine, portant sur un monument ou édifice, un élément du patrimoine de pays et un objet du patrimoine.

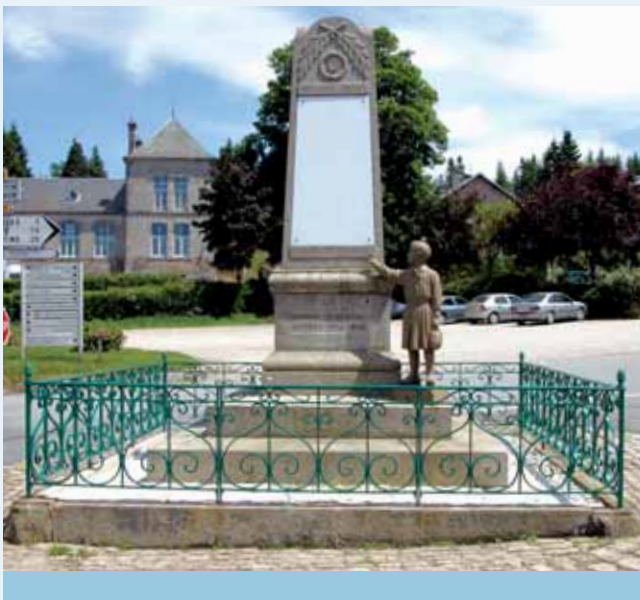
MONUMENTS ET ÉDIFICES

Eglise de Saint-Pierre-le-Bost



PATRIMOINE DE PAYS

Monument aux morts de Gentioux-Pigerolles



OBJETS DU PATRIMOINE

Boussac-Bourg : Vierge de Pitié en bois



FICHES

Le patrimoine de la Creuse

MONUMENTS ET ÉDIFICES

Eglise de Saint-Pierre-le-Bost



L'église romane de Saint-Pierre-le-Bost a été largement reconstruite à l'époque moderne. A l'ouest, l'habituel clocher carré en charpente à flèche octogonale, couvert d'ardoises, domine l'extrémité de la nef. Un portail en plein cintre, que Louis Lacrocq date du XVI^e siècle, perce la façade occidentale entre deux contreforts. Une voûte en torchis enduit couvre la nef unique. Un arc en plein cintre s'ouvre, à l'est, sur le chœur plus étroit à chevet plat. Des pierres tombales, parfois armoriées, enrichissent le pavement.

L'église Saint-Pierre abrite une bénitier rond en granit, une statue en bois de saint Pierre à la polychromie moderne, une statue de saint (saint Pierre ?) en bois décapé, du XVIII^e siècle, une Vierge à l'Enfant en bois peint de la même époque, et deux bustes reliquaires en bois.

Notice extraite de Mingaud Alain - Les églises de la Creuse - Editions Lucien Souny, 2006, p. 259

UN LIVRE ET UN COLLOQUE SUR LE MOUVEMENT COOPÉRATIF

Le prochain ouvrage qu'éditiera la Conservation du Patrimoine sera consacré au mouvement coopératif dans la Creuse. Confié aux bons soins de Laurent Lasne, qui a déjà écrit plusieurs livres références sur ce sujet, ce nouvel opus reviendra aux sources creusoises du mouvement coopératif, nourries des influences du philosophe Pierre Leroux et des maçons Antoine Cohadon et Martin Nadaud. Il permettra également d'explorer comment le mouvement coopératif renaît aujourd'hui, à travers notamment l'alternative économique que constitue l'économie sociale et solidaire.

Cet ouvrage sera d'ailleurs un des événements du colloque sur l'économie sociale et solidaire qui aura lieu le 26 novembre à Guéret, au cinéma Le Sénéchal, à l'initiative de la CRES (chambre régionale de l'économie sociale) du Limousin, avec le soutien de la Fédération des œuvres Laïques de la Creuse, du Conseil Général et du Conseil Régional.

OBJETS DU PATRIMOINE

Boussac-Bourg : Vierge de Pitié en bois



D'une hauteur de 81,5 cm et d'une largeur de 55 cm, ce groupe sculpté en bois taillé, peint et doré, représente la Vierge de Pitié. Sur une base verte, la Vierge assise, le visage encadré d'une guimpe et vêtu d'une robe marron, anciennement argentée, que recouvre un manteau doré doublé de vair, soutient de son bras droit son fils gisant, à la courte barbe en pointe et aux longs cheveux bruns ceints d'une couronne d'épines verte.

Cette œuvre serait datable des 16^e et 17^e siècles. En mauvais état, elle a été restaurée en 2005. Un important travail de désinsectisation, de consolidation et de fixation de la polychromie a été effectué. Elle a été inscrite au titre des monuments historiques le 6 septembre 2005.

PATRIMOINE DE PAYS

Monument aux morts de Gentioux-Pigerolles



Ce monument aux morts de la guerre de 1914-1918, d'inspiration pacifiste, est situé dans le centre du bourg de Gentioux. Réalisé en granite et en fonte, il est constitué d'une colonne élevée sur un socle de trois marches portant à son sommet les palmes de la victoire. Il est protégé par une clôture en fer forgé qui sanctuarise son espace. Sur

la stèle sont gravés les noms des soldats morts pour la France. En bas de la colonne, un écriteau « Maudite soit la guerre » est désigné par un enfant. Il s'agit d'un orphelin portant une blouse d'écolier, des sabots et tenant sa casquette à la main ; il lève le bras, le poing serré en montrant les 58 noms gravés comme s'il voulait dénoncer les responsables de cette guerre. Edifié en 1922, il est inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques depuis le 2 septembre 1990.

THÉÂTRE JEAN LURÇAT SCÈNE NATIONALE D'AUBUSSON

Fidélités et découvertes

La saison 2009/2010 de la Scène Nationale d'Aubusson sera celle des fidélités autant que des découvertes, avec un engagement accru en direction des créations et des résidences. C'est ainsi que certains habitués de la scène aubussonnaise – Jacques Vincey, Jani Nuutinen, Wadji Mouawad – retrouveront les rives de la Creuse. Mais Aubusson sera aussi un lieu d'accueil pour la jeune création contemporaine.

Ce qui était une volonté artistique affichée a trouvé un outil pour se développer, avec la création de la Pépinière. Cet espace professionnel a été réaménagé et mis à disposition par la Ville d'Aubusson sur l'ancien site de l'usine Philips (voir photo). Là, les troupes en résidence



(une demi-douzaine cette année) trouveront un plateau technique équipé en son, lumière et matériel scénique, mais aussi des bureaux, une cuisine et des zones de rangement. Au cœur de la ville et à deux pas du théâtre Jean Lurçat,

la Pépinière sera aussi un lieu d'apprentissage pour les jeunes, avec la présence des élèves des classes à option théâtre du collège – lycée Eugène Jamot.

Au total, la Scène Nationale proposera, cette année, pas moins d'une quinzaine de créations sur les 35 spectacles inscrits à son agenda, parmi lesquels le théâtre et la danse demeurent les valeurs identitaires de la scène aubussonnaise. Elle sera encore, aussi, à l'origine de la diffusion de spectacles dans les communes des zones rurales, avec ses deux programmes « hors les murs » : « Itinéraires d'artistes, spectacles vagabonds en Limousin » et « Danses vagabondes en Limousin ».

INFO ET RÉSERVATIONS : 05 55 83 09 09

MUSIQUE

DU 19 AU 25 SEPTEMBRE 2009

Guéret

Festival de l'Orgue

À l'occasion des 30 ans de l'association « Les Amis de l'Orgue » de Guéret – Concerts, animations, expositions.

INFO : 05 55 41 76 23 OU 05 55 52 14 19

JEUDI 24 SEPTEMBRE 2009

Guéret



**Charlier
Sourisse Trio**

Soirée jazz à l'occasion des 30 ans des Amis de l'Orgue de Guéret – Espace Fayolle – La Fabrique de Guéret – 20h30.

INFO : 05 55 52 84 97

SAMEDI 3 OCTOBRE 2009

Saint-Vaury

Le Kabar et Faham

Concert poétique dans le cadre du Festival des Francophonies en Limousin et en collaboration avec le Cercle des Amitiés Créoles de la Creuse, avec 6 auteurs de Bat la Lang, suivi d'un concert du groupe Faham – Salle des Fêtes – 20h30.

INFO : 05 55 52 84 97

MERCREDI 7 OCTOBRE 2009

La Souterraine

Soirée métal avec Chimaira, etc.

Soirée pour les amateurs de (très) gros son avec quatre groupes américains : Chimaira, Uneath, Throwdown et Daath – Centre culturel Yves Furet – 20h30.

INFO : 05 55 63 10 06

DU 14 OCTOBRE AU 7 NOVEMBRE 2009

La Souterraine et ailleurs

Jazz à La Sout – 12^{ème} Festival d'Automne en Creuse

Des concerts à La Souterraine, mais aussi à Guéret, Boussac, Bonnat, Saint-Vaury, Saint-Sébastien, Saint-Sulpice-le-Dunois, Noth, Saint-Amand-Jartoudeix, Gentioux-Pigerolles et Saint-Michel-de-Veisse – Denis Leloup Quartet, Habana Sax, Rolling Dominos, Bernica Octet, et plein d'autres groupes, mais aussi du cinéma et de la peinture, un vrai festival départemental.

INFO : 05 55 63 10 06



SAMEDI 14 NOVEMBRE 2009

Guéret

Dominique A

Chanson pop française – Espace Fayolle – La Fabrique de Guéret – 20h30.

INFO : 05 55 52 84 97

THÉÂTRE

JEUDI 22 OCTOBRE 2009

Aubusson

La Nuit des Rois

(ou ce que vous voudrez)

De William Shakespeare – Compagnie Sirènes – L'exploration des zones troubles du désir et de l'identité par le metteur en scène Jacques Vincey – Théâtre Jean Lurçat – Scène Nationale d'Aubusson – 20h30.

INFO : 05 55 83 09 09

JEUDI 5 ET VENDREDI 6 NOVEMBRE 2009

Guéret

Juste la fin du monde

De Jean-Luc Lagarce – Compagnie Le Cylindre Théâtre – Espace Fayolle – La Fabrique de Guéret – 14h30 le jeudi 5 (création) et 20h30 le vendredi 6.

INFO : 05 55 52 84 97

LUNDI 9 ET MARDI 10 NOVEMBRE 2009

Guéret et Aubusson

Le mardi à Monoprix

D'Emmanuel Darley – Compagnie Boomerang – Michel Didym met en scène Jean-Claude Dreyfus – Espace Fayolle – La Fabrique de Guéret et Théâtre Jean Lurçat – Scène Nationale d'Aubusson – 20h30.

INFO : 05 55 52 84 97 (LUNDI 9)

ET 05 55 83 09 09 (MARDI 10)



MARDI 17 NOVEMBRE 2009

La Souterraine
Richard III

Le grand classique du théâtre shakespearien, revisité par David Gauchard en quête de la rencontre entre le théâtre, la musique et l'image pour l'Unijambiste Théâtre – Centre culturel Yves Furet – 20h30.

INFO : 05 55 63 10 06

JEUDI 26 ET VENDREDI 27 NOVEMBRE 2009

Guéret
Le Sous-sol

De Fedor Dostoïewski – Compagnie Françoise Maimone – Espace Fayolle – La Fabrique de Guéret – Séance scolaire le jeudi 26 (14h30) et tout public le vendredi 27 (20h30).

INFO : 05 55 52 84 97

LUNDI 30 NOVEMBRE 2009

Aubusson
Beyrouth adrénaline

Hala Ghosn – Compagnie Makisart – Le quotidien d'une famille franco-libanaise séparée par la guerre civile – 20h30

INFO : 05 55 83 09 09

ESPACE FAYOLLE LA FABRIQUE – GUÉRET

En attendant l'apothéose



Une cinquantaine de rendez-vous dont beaucoup avec le théâtre, devenu une des marques de... fabrique de la scène guérétoise. Du théâtre avec de jeunes créateurs qui investiront l'Espace Fayolle en de multiples résidences avant que de livrer leurs introspections au public, mais aussi quelques pointures comme Jean-Claude Dreyfus, revenant en Creuse pour nous raconter son « Mardi à Monoprix ». Des textes encore avec « Les auteurs vivants ne sont pas tous morts », concept de lecture publique développé par Filip Forgeau et qui connaîtra plus d'un souffle de vie à Guéret, cette année encore.

De la musique, aussi, car sinon on ne comprendrait pas. Et de la bonne, braves gens ! Du jazz parce qu'il en pleuvra de partout cet automne avec la départementalisation de la programmation de Jazz à La Sout', mais aussi de la chanson française qui tient la haute mer. Dominique A dès le mois de novembre, pour visiter ce que la scène hexagonale sait faire de plus fouillé entre rock et pop. Et puis, donc, l'apothéose. Invité pour l'inauguration de la salle René Cassin (salle polyvalente) revue et corrigée de fond en comble, rien de moins que Thomas Fersen. Ce sera le 18 juin 2010. On aura l'occasion de relancer l'appel.

INFO ET RÉSERVATIONS : 05 55 52 84 97

Une grosse cinquantaine de rendez-vous et une apothéose : telle pourrait être la manière de résumer le cru 2009/2010 que La Fabrique propose pour inviter les Creusois à fréquenter les propositions culturelles très variées de Guéret (et ses environs).

THÉÂTRE D'OBJETS

**JEUDI 8, VENDREDI 9
ET SAMEDI 10 OCTOBRE 2009**

Aubusson
Pisteurs

Compagnie La Concordance des Temps – Spectacle vagabond, enquête théâtrale et marionnettique dans le monde du cirque, par Maud Hufnagel et Yvan Corbineau – Théâtre Jean Lurçat – Scène Nationale d'Aubusson – 19h30 les trois soirs.

INFO : 05 55 83 09 09

DU LUNDI 12 AU VENDREDI 16 OCTOBRE 2009

Aubusson
Une séance peu ordinaire

Compagnie Circo Aero – Spectacle vagabond, par et avec Jani Nuutinen – Théâtre Jean Lurçat – Scène Nationale d'Aubusson – 19h30 tous les soirs.

INFO : 05 55 83 09 09

MARIONNETTES

VENDREDI 9 OCTOBRE 2009

Azérables
Historias Pequeñas

Compagnie Hugo e Ines (Pérou) – Spectacle pour tout public à partir de 6 ans – Salle polyvalente – 14h30 et 20h30.

INFO : 05 55 63 10 06

DANSE

JEUDI 19 ET VENDREDI 20 NOVEMBRE 2009
Guéret

La Tête dans l'Oreiller

Danse Jeune Public, dans le cadre des Vendredis Sorties – Hanoumat Compagnie et le Pied d'Oscar – Espace Fayolle – La Fabrique de Guéret – Séances scolaires le jeudi 19 (10h00 et 15h00) et le vendredi 20 (15h00), séance tout public le vendredi 20 (20h00).

INFO : 05 55 52 84 97

SAMEDI 21 NOVEMBRE 2009

La Souterraine
**Journée départementale
de la Danse et La Répétition**

6^{ème} édition de cette manifestation organisée par l'ADIAM de la Creuse – Stages, ateliers de découverte, démonstration, etc. – En clôture, à 20h30, le spectacle La Répétition, par la Compagnie Beau Geste – Centre culturel Yves Furet.

**INFO : 05 44 30 24 55 (ADIAM CREUSE) OU
05 55 63 10 06**

CIRQUE

VENDREDI 2 OCTOBRE 2009
La Souterraine



Pas perdus
 Compagnie
 Les Argonautes
 (Belgique) –
 Acrobates,
 jongleurs,
 musiciens et
 acteurs pleins

d'humour pour un spectacle à voir
 en famille – Centre culturel Yves Furet,
 à 14h30 et 20h30.

INFO : 05 55 63 10 06

MARDI 17 ET MERCREDI 18 NOVEMBRE 2009
Felletin

Cirque Précaire

Avec Julien Candy, Compagnie la Faux
 Populaire – Un inventaire à la Prévert, léger,
 loufoque et grave à la fois – Sous chapiteau,
 le 17 à 14h30 et le 18 à 20h30.

INFO : 05 55 83 09 09

EXPOSITIONS

JUSQU'AU 30 SEPTEMBRE 2009

Fresselines

Retour au village

Exposition de peintures de Youra
 Langmann et de 40 artistes contemporains
 (huiles, aquarelles ou pastels) sur le thème
 « Retour au village » – Espace Monet-
 Rollinat – Les week-ends.

INFO : 05 55 89 27 73

JUSQU'AU 5 OCTOBRE 2009

Aubusson

Aubusson et les contrées lointaines

Exposition estivale 2009 du Musée départe-
 mental de la Tapisserie d'Aubusson.

INFO : 05 55 83 08 30

LECTURE

VENDREDI 25 ET SAMEDI 26 SEPTEMBRE 2009

Guéret

Les Rencontres de Chaminadour

« Entre jeux de fictions et fictions de je »,
 deux jours de tables rondes et de lectures
 publiques sur la fiction autobiographique,
 avec notamment Jean Echenoz et Pierre
 Michon – Espace Fayolle – La Fabrique de
 Guéret.

INFO : 05 55 52 84 97

CENTRE CULTUREL YVES FURET
LA SOUTERRAINELa même
identité

Le Centre change de nom et devient
 Centre culturel Yves Furet, en mémoire
 de celui qui n'en fut pas le moindre
 partisan, pour ne pas dire le bâtisseur.
 Changement de patronyme mais pas d'iden-
 tité profonde. Depuis qu'elle a vu le jour
 à l'aube des années 2000, la petite scène
 sostranienne s'est affirmée dans le paysage
 culturel creusois, en jouant la carte de
 la diversité articulée autour d'axes forts –

les musiques amplifiées et les arts de la
 piste – tout en s'autorisant une grosse
 affiche par saison pour asseoir sa notoriété.
 Le cru 2009/2010 ne faillira donc pas à ces
 principes. Il y aura toujours « Les petites
 scènes », celles des communes du Pays
 sostranien où la grande sœur du chef-lieu
 déménage ses tréteaux, avec notamment
 le marionnettiste péruvien Hugo et ses
 Historias Pequeñas, saluées par le New York
 Times et proposées à Azéables ! Il y aura du
 gros son pour ceux qui n'ont plus mal aux
 oreilles, avec une « Soirée Métal » qui pèsera
 aussi lourd que les basses des quatre grou-
 pes américains présents. Il y aura du jazz,
 parce que Jazz à La Sout' envahit la Creuse
 sans perdre de vue ses racines. Et puis du
 théâtre, et puis du cirque, et puis des rendez-
 vous pour les enfants et leurs familles...

Et puis l'affiche de l'année, en mars prochain :
 Sanseverino. Sorti des « Embouteillages »
 et du jazz manouche qui fit son succès,
 Sanseverino proposera la découverte de son
 quatrième album et revisitera son répertoire
 en proposant à ses fans un virage musical
 s'insinuant entre rock, folk et swing.

**INFO ET
 RÉSERVATIONS :**
05 55 83 09 09



LUNDI 12 OCTOBRE 2009

Guéret

**Les auteurs vivants ne sont pas
 tous morts**

Lecture d'Hervé Blutsch (18h30) puis pro-
 jection d'un de ses films (21h00) – Cinéma
 Le Sénéchal – La Fabrique de Guéret.

INFO : 05 55 52 84 97

DIMANCHE 18 OCTOBRE 2009

Fursac

11^{ème} Journée du Livre

Sous le signe du 20^{ème} anniversaire de la
 Déclaration Universelle des Droits de
 l'Enfant, des auteurs, des éditeurs, des
 ateliers, des expositions et la participation
 de la Bibliothèque Départementale de la
 Creuse – Salle des Fêtes – De 9h00 à 13h00
 et de 14h00 à 18h00.

INFO : 05 55 63 31 20

LUNDI 16 ET JEUDI 19 NOVEMBRE 2009

Guéret et Felletin

**Les auteurs vivants ne sont pas
 tous morts**

Lecture de Arlette Namiand, mise en
 espace de Pierre Pradinas – Espace Fayolle –
 La Fabrique de Guéret (18h30 et 21h00) et
 sous chapiteau à Felletin (18h30 et 20h00).

INFO : 05 55 52 84 97 (LUNDI 16)

ET 05 55 83 09 09 (JEUDI 19)

DIVERS

Du 23 au 25 octobre 2009

Felletin

Journées nationales de la laine

Visites d'entreprises, stages, ateliers adultes
 et enfants, présentation d'animaux, exposi-
 tions, démonstrations, etc.

INFO : 05 55 66 54 60

OU WWW.HISTOIRESDELAINE.FR

Et aussi...

« BALADE EN LIMOUSIN...
SUR LES PAS DES ECRIVAINS »

Ouvrage collectif
dirigé par
Georges
Châtain

Préface de
Claude
Duneton

Aux éditions
Alexandrines
285 pages ;
20€



Georges Châtain
est journaliste,
un métier qu'on

fait mal quand on n'aime pas un peu les autres. Et Georges Châtain aime les autres, et sa région de cœur le Limousin aussi, et la littérature enfin. Alors il a réuni d'autres amoureux de la région et de l'écriture. Chacun nous parle d'un écrivain célèbre et de son histoire particulière avec tel coin de terre limousine où il avait élu domicile ou villégiature ; et quelques pages des auteurs ajoutent à l'envie de les (re)découvrir. Une vraie balade, au bout de laquelle l'horizon limousin tutoie l'infini.

« LE TEMPS D'UN SILENCE...
ET SA SAVEUR »

Par Marie
Riffaterre

Aux éditions
Le Manuscrit
248 pages ;
21,90€



Ce n'est pas
parce qu'on
est professeur
de français
qu'on donne

forcément dans la littérature.

Marie Riffaterre, si. Et depuis une dizaine d'années, elle écrit des histoires fantastiques intimistes, au point qu'elle fut même lauréate d'un concours organisé par Gallimard et Madame Figaro, portant sur les lettres d'amour.

D'amour, il est bien sûr question dans son dernier ouvrage. Mais aussi de désamour. « Le temps d'un silence... et sa saveur » est le journal d'une fée, Arthémis, dont on suit l'initiation dans un monde à mi-chemin du réel et du merveilleux

BDC

Les coups de cœur

Service du Conseil Général, la Bibliothèque Départementale de la Creuse est le service public chargé de développer la lecture dans le département, à travers la constitution de collections, la création de bibliothèques, la formation ou encore l'animation culturelle. Des professionnels passionnés, qui vous font partager leurs coups de cœur.

ALBUM À PARTIR DE 3 ANS

Au pays
des petits poux

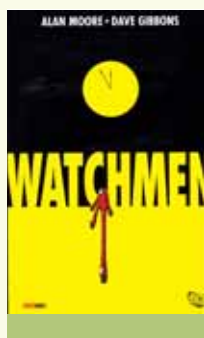
Les petits poux habitent dans un vieux matelas abandonné au fond d'un jardin, chacun

dans son petit trou. Le petit pou gras fête son anniversaire et invite tous les petits poux au centre du matelas, dans le grand trou. Ils se rendent alors compte qu'ils sont tous très différents les uns des autres. Ces petits poux sont bien sympathiques avec leur bouille de laine feutrée ! Un album pour aborder avec les petits la notion de différence.

Au pays des petits poux / Béatrice Alemagna – Phaidon, 2009 – 9, 95€

BD

Watchmen



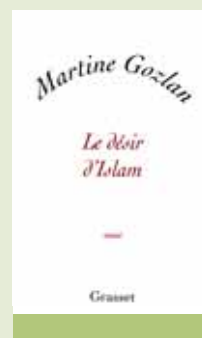
L'histoire se déroule aux Etats-Unis dans un 1985 réinventé et nous entraîne dans l'enquête de Rorschach, justicier hors la loi et paranoïaque, sur la mort du Comédien, ancien justicier à la

retraite. Découvrez ou redécouvrez la BD culte du scénariste Alan Moore (V pour Vendetta, From Hell) et du dessinateur Dave Gibbons (Liberty de Frank Miller) considérée comme « l'une des meilleures bandes dessinées jamais créées ».

Watchmen / Alan Moore et Dave Gibbons – Panini Comics – 30€

DOCUMENT

Le désir d'Islam



Comprendre ce qui pousse vers l'Islam, bientôt première religion de la terre, les esprits et cœurs européens, français principalement. De l'orientalisme au désir d'Islam, une analyse passionnante

de textes littéraires, philosophiques et politiques par un grand reporter à Marianne. À l'heure de débats sur la Burqa, ce livre permet de rappeler les enjeux du principe français de laïcité et un autre désir, celui des femmes de lutter contre leur éviction sociale.

Le désir d'Islam / Martine Goslan – Grasset, 2005 – 9€

En application de l'article 9 de la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, un espace d'expression libre est réservé aux groupes d'élus de l'Assemblée départementale.

GROUPE DE LA GAUCHE UNIE

Une rentrée difficile



Cette année, la rentrée se déroule dans un contexte particulièrement difficile. La crise n'est pas qu'un simple mot. Pour beaucoup de Creusois, elle signifie crainte pour l'avenir professionnel, difficultés à boucler les fins de mois, dépenses importantes dues à la rentrée scolaire dans une période de baisse du pouvoir d'achat. Ici comme

ailleurs, la crise se manifeste notamment par l'augmentation brutale des dossiers de surendettement (+ 11% en un !).

Afin de toujours manifester notre solidarité aux Creusois, nous avons voté un plan de soutien à l'économie et à l'emploi. Lors de sa dernière séance plénière, l'Assemblée départementale a mis en œuvre une autre mesure de justice sociale, celle du micro crédit social. Cette disposition permet par exemple aux personnes exclues d'un prêt classique de bénéficier de prêts plus petits mais dont les intérêts sont pris en

charge par notre collectivité afin de ne pas alourdir le budget des familles.

Cette politique de solidarité en direction des Creusois et des Creusoises exige pourtant des moyens financiers. Or, le projet de loi sur les finances des collectivités locales concocté par le gouvernement va porter un nouveau coup dur aux départements les plus fragiles en réduisant leurs recettes.

Malgré cet environnement pénalisant, le Conseil Général continuera à agir en toute indépendance. La soumission aveugle au monarque est caractéristique du fonctionnement interne de l'UMP et non de la gauche. Une UMP qui, à travers les conseillers territoriaux, veut voir le Département absorbé par la Région. En effet, la réforme des collectivités locales qu'on nous prépare est un recul considérable de la proximité, de la démocratie et des services rendus à la population.

Jean-Luc LÉGER

Président du Groupe de la Gauche Unie

GROUPE DE LA DROITE RÉPUBLICAINE

Plébiscitée par nos concitoyens...



La réforme des collectivités locales est indispensable. Elle permettra une meilleure répartition des compétences, des économies de fonctionnement, des modes d'élection plus démocratiques.... Par ailleurs, elle engendra l'avènement des conseillers territoriaux qui, en siégeant aux instances départementales et régionales, bénéficieront d'une

réelle synergie en terme de réflexion et de décision. L'ensemble des politiques publiques en retrouvera cohérence et efficacité. Notre fonctionnement d'élus sera modifié mais l'intérêt général le demande et, nous, élus du peuple, nous nous devons d'y répondre.

M. Lozach et sa majorité s'indignent de ce choix et plaident pour un statu quo dévoilant une fois de plus son conservatisme. Incapable de se démarquer de son parti, nostalgique de sa vice-présidence régionale, fidèle aveugle de M. Denanot, M. Lozach oublie les intérêts creusois au profit des orientations régionales.

Pourtant, il est régulièrement confronté aux dysfonctionnements de ce système multi-strates : le dossier LGV, le SRADDT où la Région condamnait la Creuse à une vocation récréative...

Alors, il nous explique que la Région a un rôle stratégique et le Département un d'action locale.

Bref, la Région décide, le Département exécute !

La majorité socialiste persiste, malgré des voix internes dissidentes (démission de P. Breuil, prise de position de R. Roulland), à critiquer la politique gouvernementale tout en profitant des dotations d'Etat et des dispositifs novateurs et efficaces tels que le FCTVA ou le RSA.

Alors, à quand la téléphonie et l'ADSL partout en Creuse ? À quand une déviation de Boussac pertinente ? À quand un peu de courage et d'audace politique ? À quand l'initiative et l'innovation ? Et tandis que la France se tourne vers le progrès, la Creuse contemple le passé.

Gérard GAUDIN

Groupe du groupe de la Droite Républicaine

Location de bureaux en plein cœur de Paris

-40%
entreprises
ou organismes
du Limousin

Un centre d'affaires en plein cœur de Paris,

La Maison du Limousin est située dans le quartier des affaires en plein cœur de Paris à deux pas de l'opéra Garnier.

Des espaces clairs et conviviaux

Nos salles lumineuses peuvent recevoir de 1 à 50 personnes. Notre espace bar crée une ambiance conviviale pendant les pauses où boissons chaudes et rafraîchissements vous sont offerts.

Accueil et souplesse

Notre équipe vous accueille et répond à votre demande en fonction des spécificités de votre projet de réunion ou d'évènement.

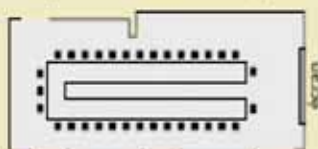
Des équipements et des technologies pour vos réunions professionnelles

Accès wifi, vidéo-projecteur, ordinateur, écran, micro, paper-board, fax, photocopieur... et afin de limiter vos déplacements ou de faciliter vos réunions à l'international, nous proposons la visioconférence pour 1 à 50 personnes.



Salle Limoges (60 m²) 1^{er} étage

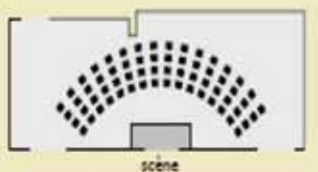
configuration réunion - 30 pers.



configuration conférence - 50 pers.



configuration spectacle - 50 pers.



Bureau Ussel

(8 m²) 1^{er} étage - 3 pers.



Salle La Souterraine (17 m²) cave voutée



Salle Brive

(30 m²) 2^e étage - 15 pers.



Salle Guéret

(15 m²) 2^e étage - 6 pers.



Bureau Mortemart

(10 m²) 2^e étage - 2 pers.



Capacité	Espaces	1/2 journée	Journée
1 à 3 personnes	Bureau Ussel ou Salle Mortemart	43 €	75 €
4 à 5 personnes	Salle la Souterraine (cave voutée)	65 €	111 €
4 à 6 personnes	Salle Guéret	89 €	152 €
7 à 10 personnes	Salle Brive-la-Gaillarde	150 €	255 €
11 à 15 personnes	Salle Brive-la-Gaillarde ou Salle Limoges	225 €	383 €
16 à 30 personnes	Salle Limoges	315 €	536 €
Jusqu'à 50 personnes	Salle Limoges (configuration conférence ou spectacle) ou Salle d'Exposition Limousin	435 €	735 €